

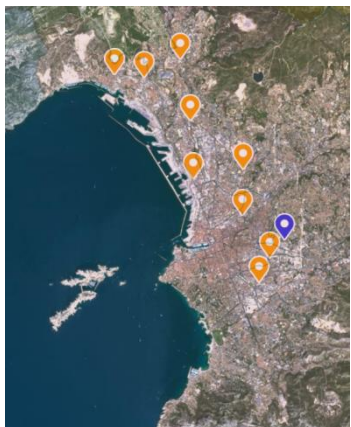
# **Protocole partenarial**

Métropole Aix-Marseille-Provence  
SNCF Immobilier



# ***FICHES***

## ***SNCF Immobilier***

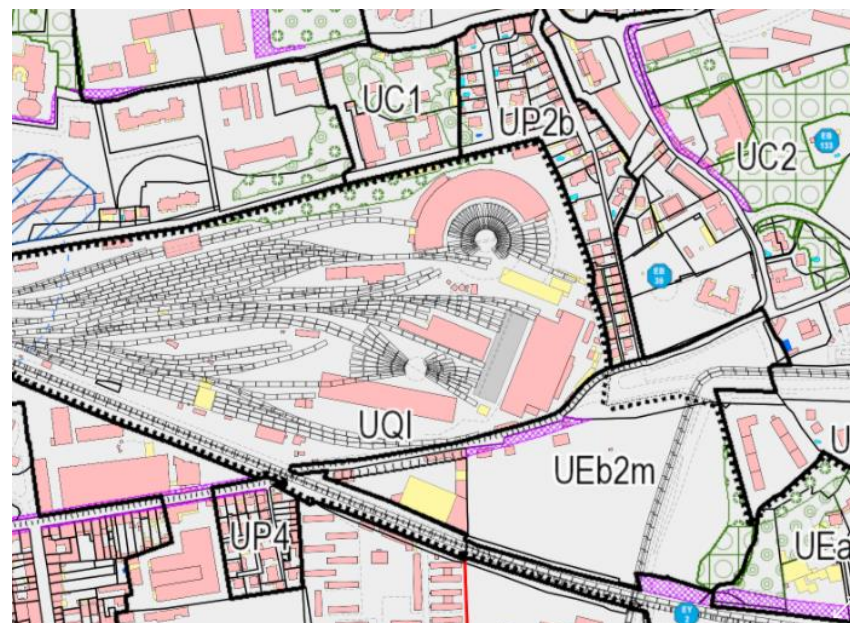


# MARSEILLE Blancarde (10°)



## Rq.

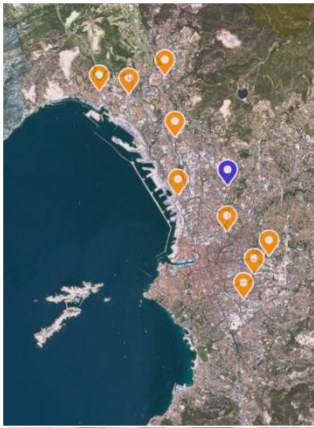
Entouré en rouge = Foncier pharmacie militaire / Projet ferroviaire



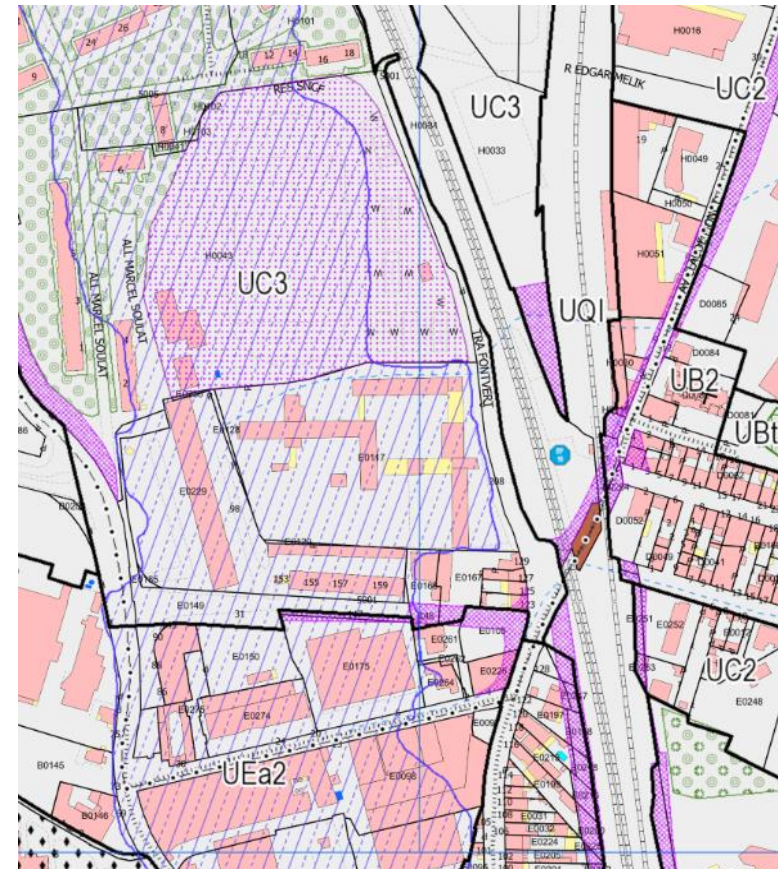
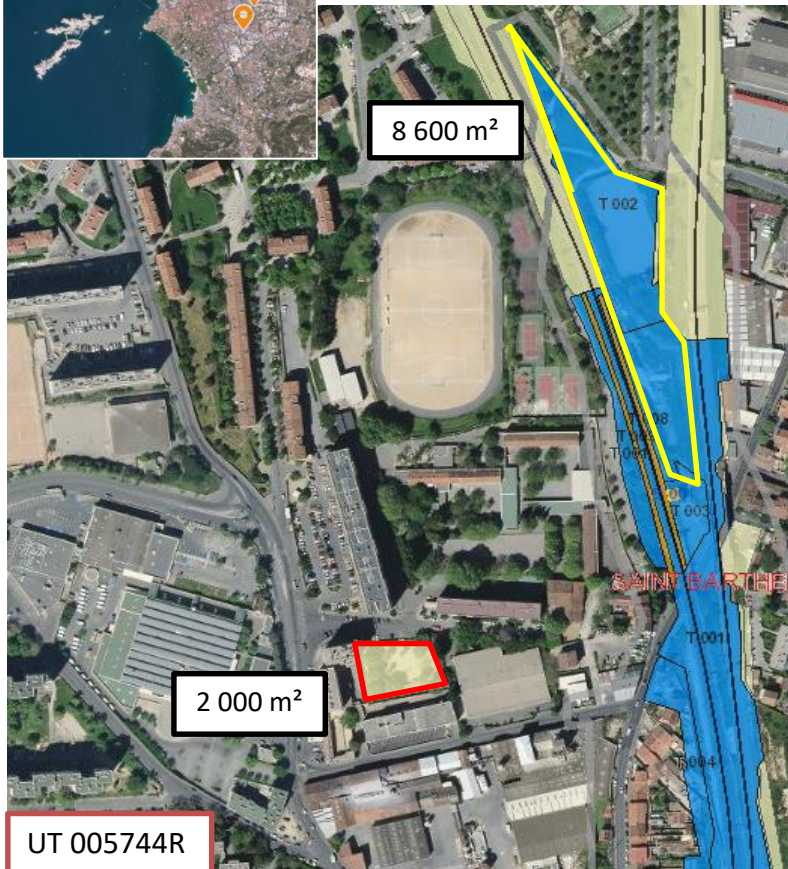
## Planche Centre 41

- Zone UC1 et UC5 : tissus discontinus de collectifs – zone de type urbaine à vocation d’habitation
- Zone UEb2m : zone d’activités productives dédiées aux industries, aux entrepôts et aux bureaux





# MARSEILLE St Barthélemy (14°)

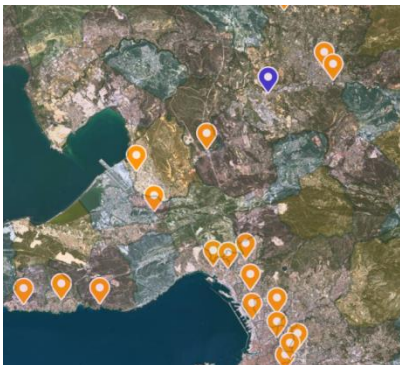


## Planches Centre 27 et Centre 28

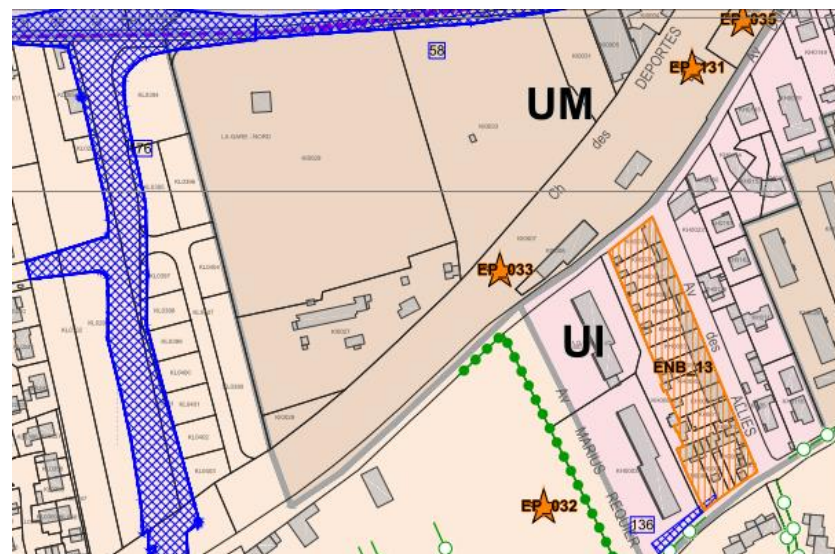
- OAP MRS-07 GRANS ST BARTHELEMY-MERLAN-MALPASSE
- Zone UEa2 : zone d'activités productives dédiées aux industries et aux entrepôts
- Zone UC3 : Tissus discontinus de collectifs / zones de type urbaine à vocation de habitat

A travailler en lien avec l'OAP, requalification du quartier





# AIX LES MILLES CENTRE

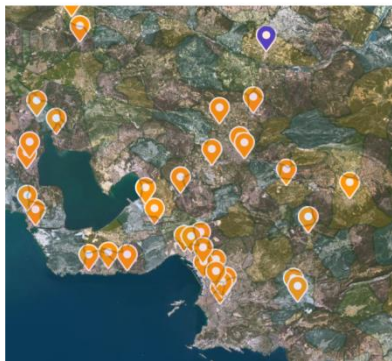


Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **AIX-EN-PROVENCE**, dont la dernière procédure a été approuvée le **04/11/2020**.

 Zone classée **UM**, **UM** : Zone qui a pour vocation d'optimiser le tissu urbain compte tenu de sa localisation privilégiée en termes de desserte et de proximité des équipements . Elle favorise la diversification des fonctions urbaines et la mixité de

Recu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022





# PERTUIS



UT 007340A

1. Foncier RESEAU : env. 2300m<sup>2</sup> (Libre)
2. Foncier RESEAU : env. 1200m<sup>2</sup> / Avec brigade et logement – Analyse de libération en cours pour la brigade, à lancer pour le logement sur la base d'un projet.
3. Foncier G&C : env. 480m<sup>2</sup> / A ajouter en fonction du projet – Surface déjà isolée du périmètre gare /parvis.



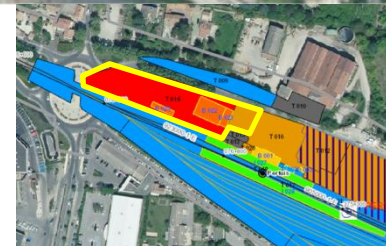
## DOCUMENTS D'URBANISME ⓘ

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **PERTUIS**, approuvé le **04/07/2017**.

📄 Zone classée **1AU-d, 1AU-d** : Zone a urbaniser a dominante d'habitat suffisamment équipée dont l'ouverture a l'urbanisation se realisera des realisation des équipements **nécessaires**, en application du règlement.

📄 Zone classée **Secteur à programme de logements mixité sociale** en Zone U et AU, en application du règlement.

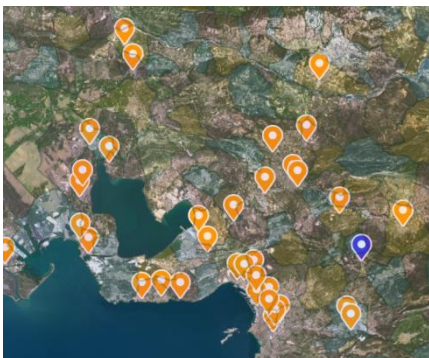
📄 Ensemble des pièces écrites ➔



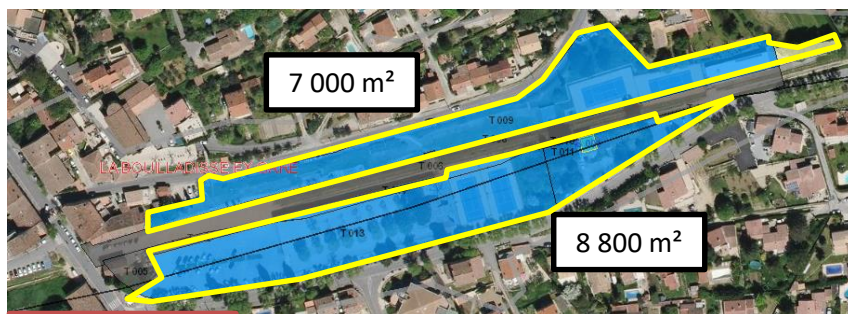
Zonage actuel favorable, projet à définir.

Sujet à travailler en lien avec la Commune, rencontre à organiser avec Monsieur Le Maire

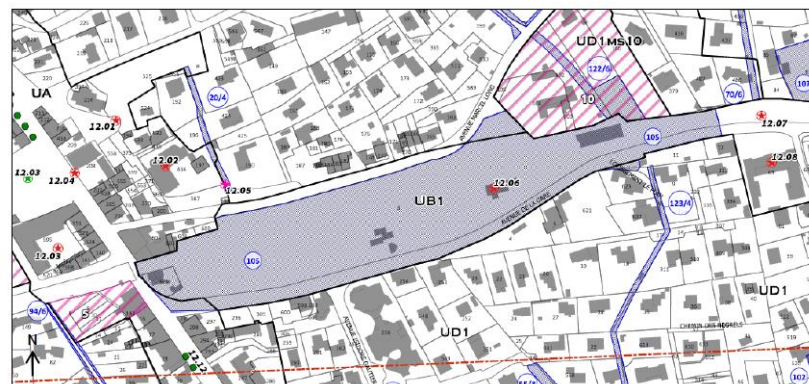




# LA BOUILLADISSE



UT 005715F



**PLU actuel** : Zone UB1 avec un ER (N°105)

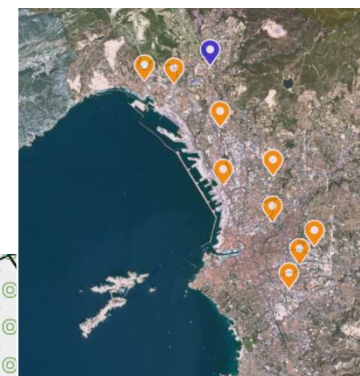
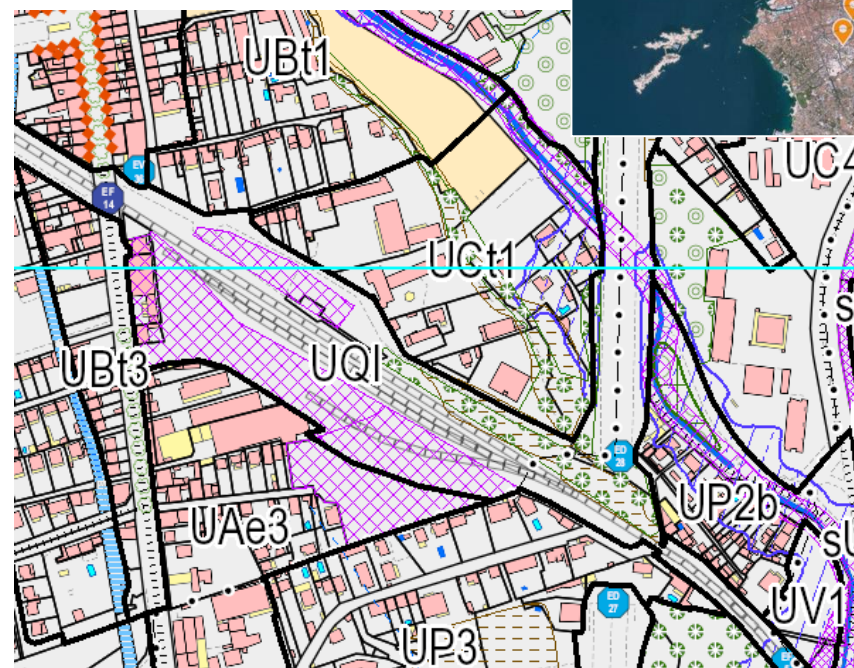
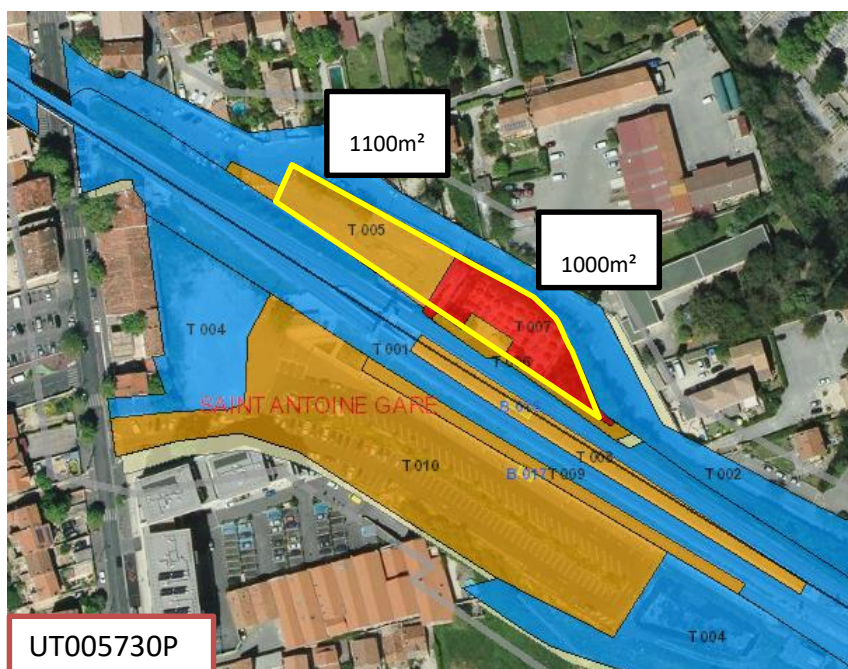
Zone UB1 : Zone d'équipements et d'activités, affecté aux équipements publics. La zone UB est concernée par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1.

ER 105 : Emplacement pour équipements sportifs, parking er voirie / Bénéficiaire : Commune

Travail engagé avec la Commune de La Bouilladisse, l'AGAM et le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile  
Rédaction OAP (équipements publics + création de logements)



# MARSEILLE St Antoine (15°)



\* Réserve sur le périmètre du T005 appartenant au propriétaire SNCF Gares & Connexions pour lequel un mandat spécifique est nécessaire.

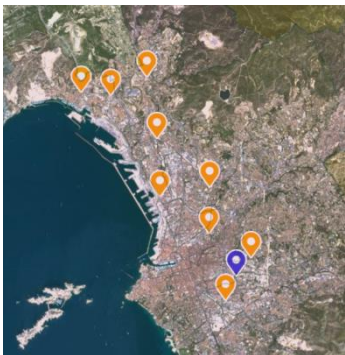
Cf Etude de faisabilité MRU

## Planches Centre 7 et Centre 13

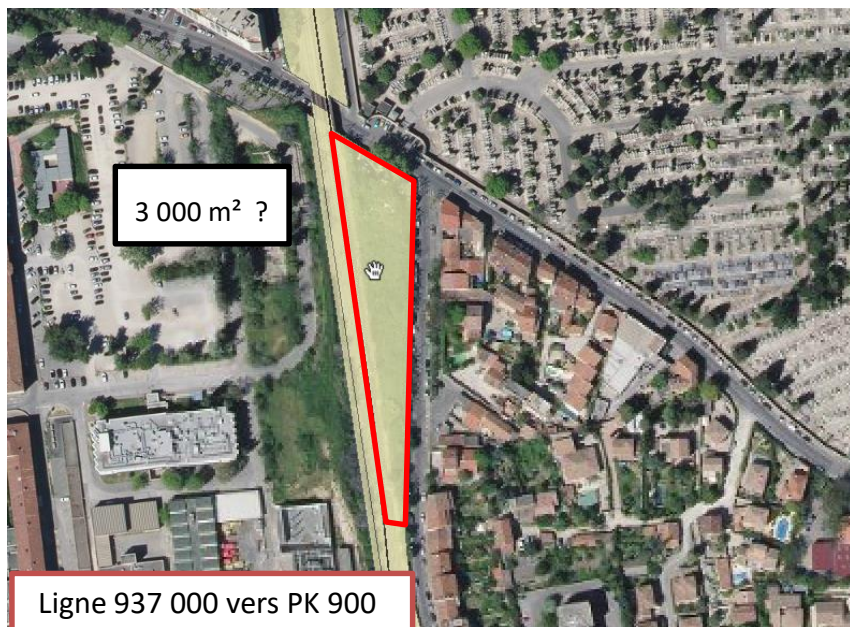
- UQI : Infrastructure autoroutière, routière ou ferroviaire
- Orientation d'Aménagement et de Programmation : MRS-16 SAINT ANTOINE - LA BRICARDE - LA CASTELLANE
- ER : T-004 + T-011 / POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R) / bénéficiaire : AMB

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022

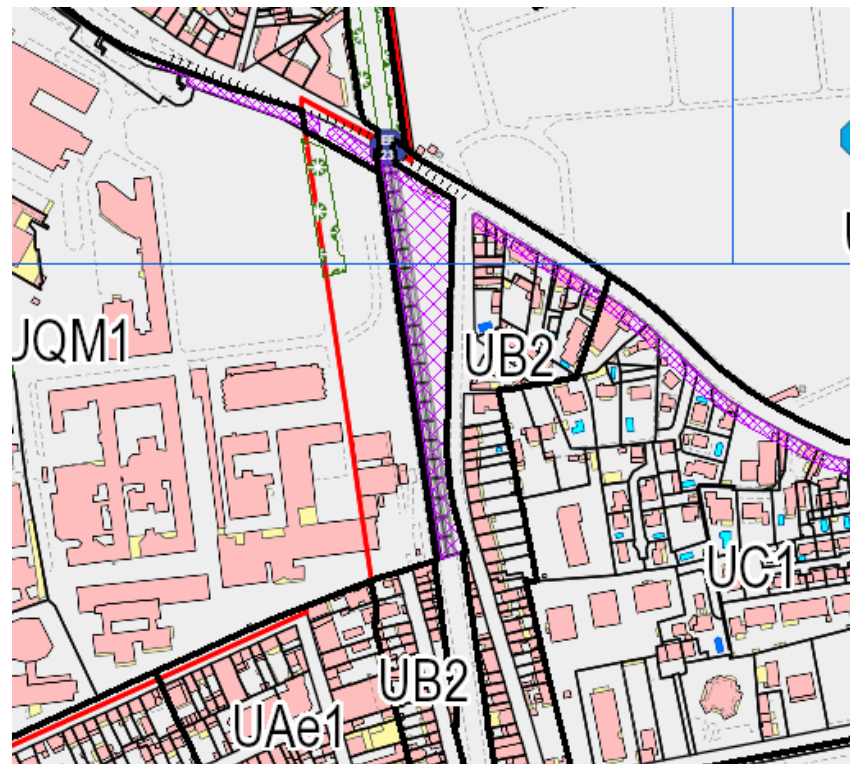




# MARSEILLE Hilarion Bœuf (10°)

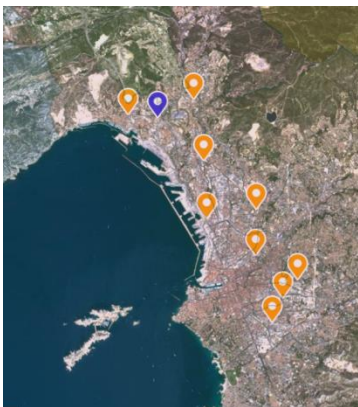


Un projet d'immeuble collectif avait été envisagé.  
Le zonage a évolué défavorablement depuis.  
Il faut retravailler le sujet pour définir le devenir de cette zone.

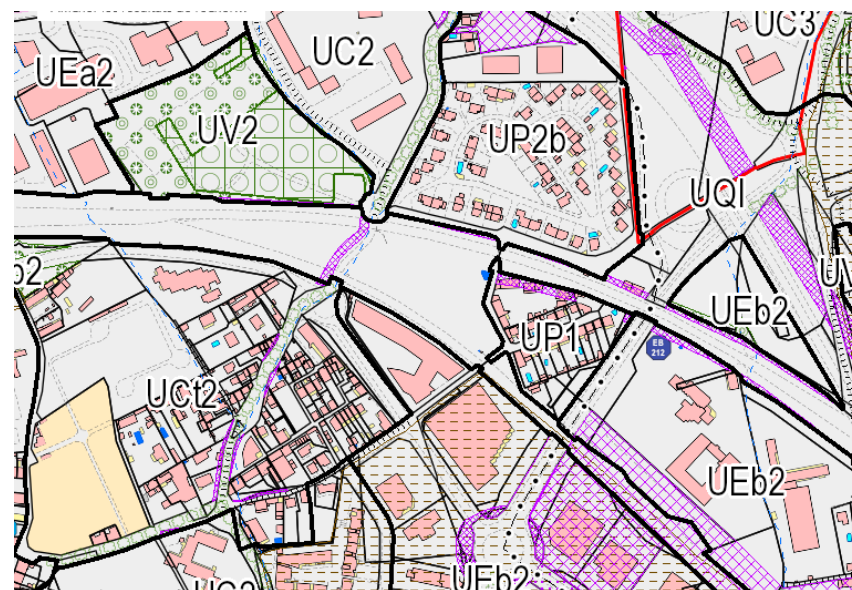
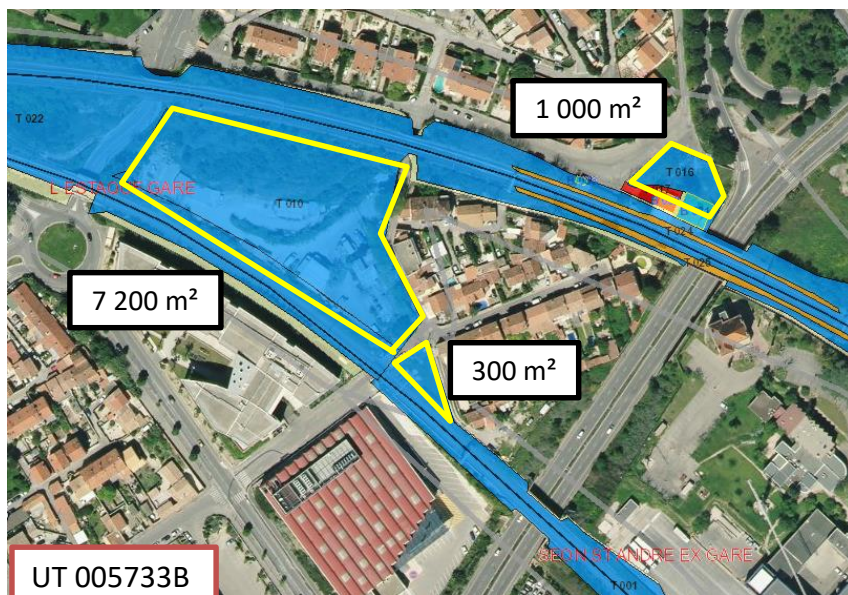


## **Planches Centre 40 et Centre 48**

- UQI : Infrastructure autoroutière, routière ou ferroviaire
- ER : T-033TRAMWAY BLANCARDE DROMEL (TIMONE) / bénéficiaire AMP



# MARSEILLE St André (16°)



## Rq.

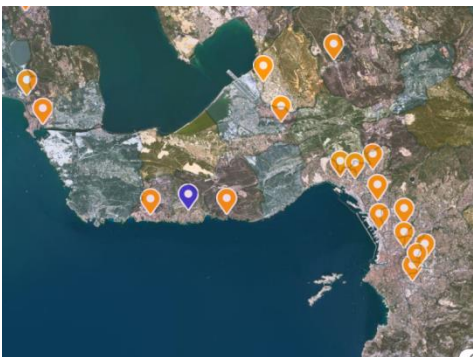
Projet ferroviaire à venir sur ce secteur.

Le PN doit être supprimé et un contournement routier est envisagé.

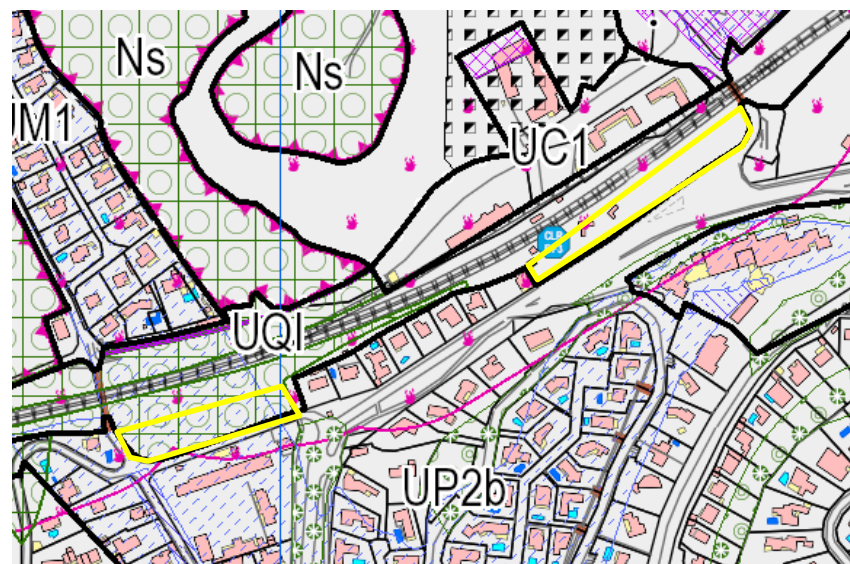
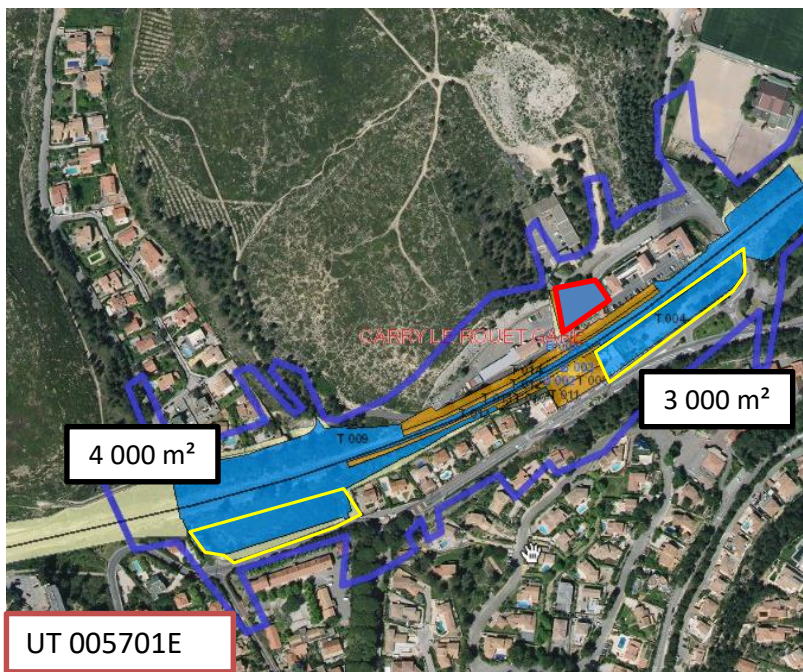
## Planche Centre 12

- UQ1 : Infrastructure autoroutière, routière ou ferroviaire
- ER : M16-041-14 / ELARGISSEMENT DE VOIE / bénéficiaire : AMP



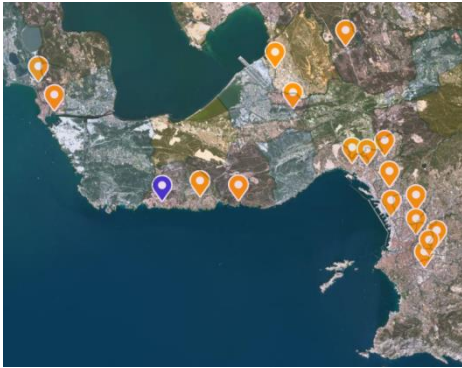


# CARRY LE ROUET

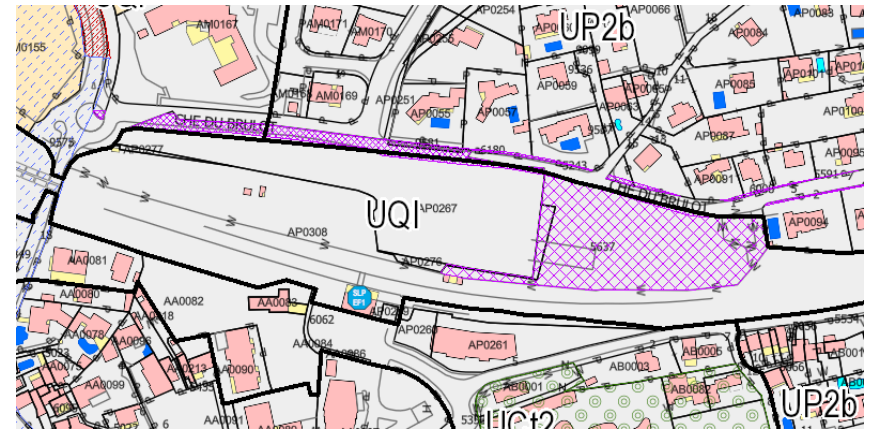


## Planches Ouest 32 et Ouest 33

- UQI : Infrastructure autoroutière, routière ou ferroviaire.



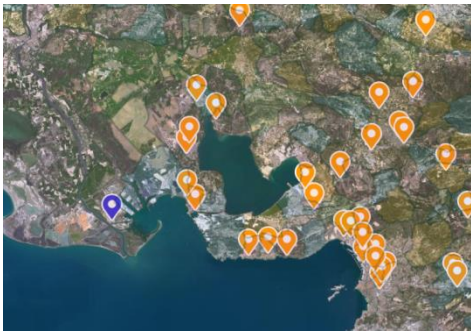
# SAUSSET LES PINS



## Planche Ouest 31

- UQI : Infrastructure autoroutière, routière ou ferroviaire
- ER : T-024 PARKING DE LA GARE / bénéficiaire AMP





# PORT ST LOUIS DU RHONE

Ligne 935 905



Travail engagé avec l'AGAM et la Commune

**PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE (13078)**

Parcelle OC 3559

[Fiche détaillée à la parcelle](#)

**DOCUMENTS D'URBANISME**

Zone d'incertitude où se superposent :

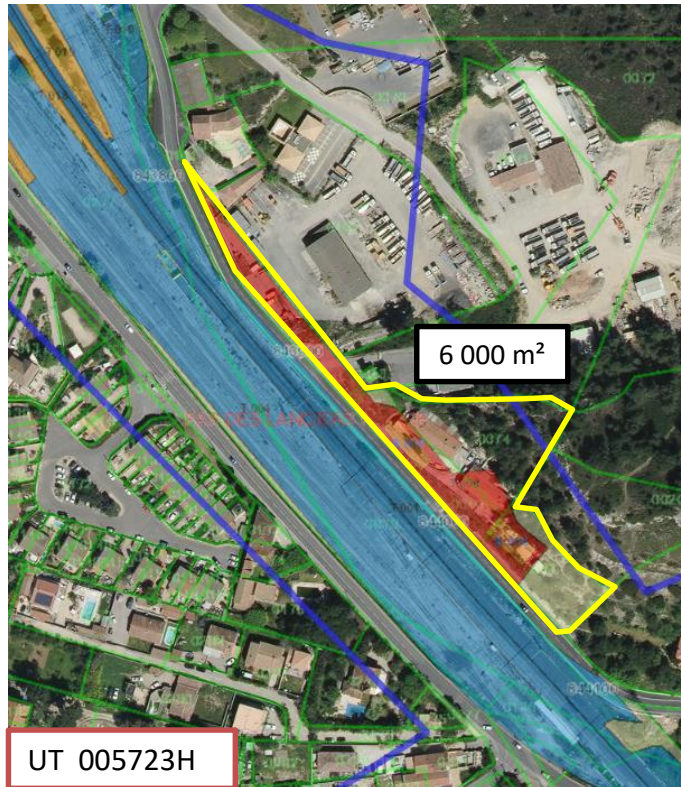
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE**, dont la dernière procédure a été approuvée le 05/03/2020.
- Zone classée **UAa1, Secteur de renouvellement urbain autour du Bassin central**, en application du règlement.
- Zone classée **Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)**, en application du règlement.
- Zone classée **Secteur de plan de masse**, en application du règlement.



Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022



# Saint-Victoret / Pas-des-Lanciers



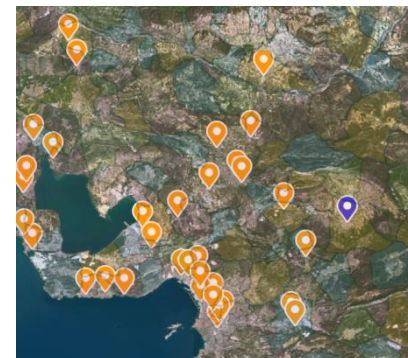
## Planche Ouest 09

- En jaune : AP 37 / Zone - UM1 : Zones urbaines peu ou pas équipées Urbanisation très maîtrisée zone de type urbaine à vocation de habitat
- En bleu : AP 40 et 74 / Orientation d'Aménagement et de Programmation : SVT/MGN-01 / Zone - UEb1 : Zone d'activités productives dédiées aux industries, aux entrepôts et aux bureaux zone de type urbaine à vocation de activité
- En vert : AP 74 / Zone – Ns : Zone naturelle stricte zone de type naturelle et forestière à vocation de espace naturel
- ER : VOIRIE / bénéficiaire :Département (RD47) - SVT-005-16

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022



# TRETS



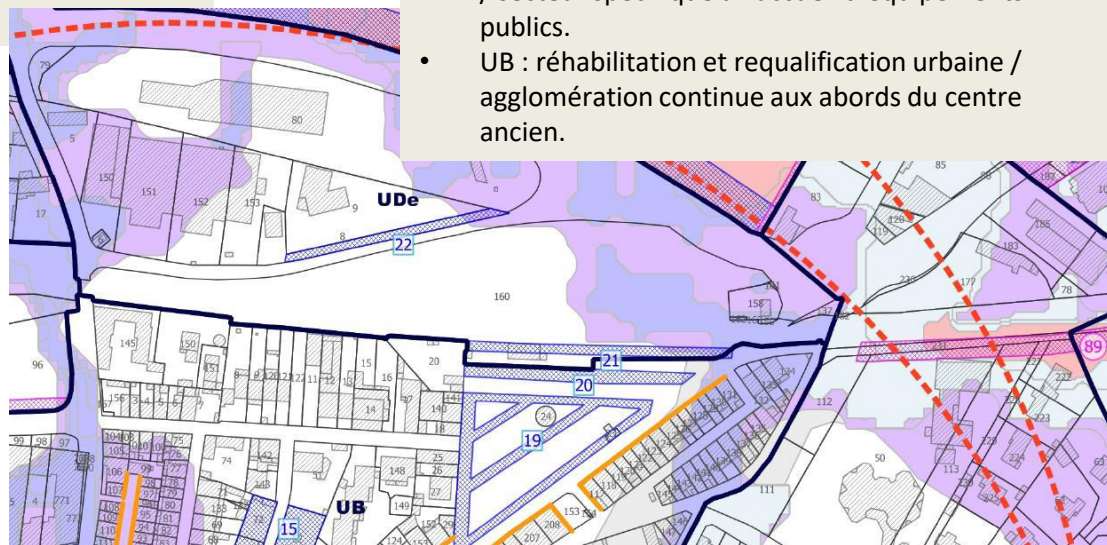
UT 005785K



COT au bénéfice de la Commune pour l'usage suivant : « parking stationnement gratuit + citystade gratuit + ponctuellement aire pour attractions foraines »

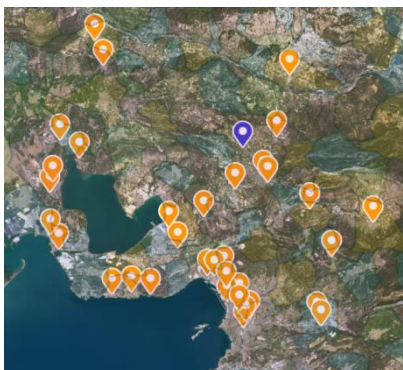
## Zonages favorables

- UDe : extensions périphériques de densité moyenne / secteur spécifique à l'accueil d'équipements publics.
- UB : réhabilitation et requalification urbaine / agglomération continue aux abords du centre ancien.



**Rq.**

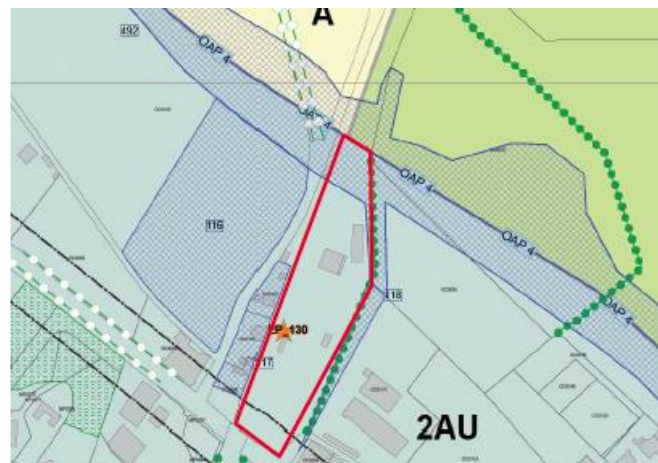
Il est nécessaire de tenir compte du statut de la ligne 947 000 traversant le foncier.



# Aix-en-Provence LA CALADE



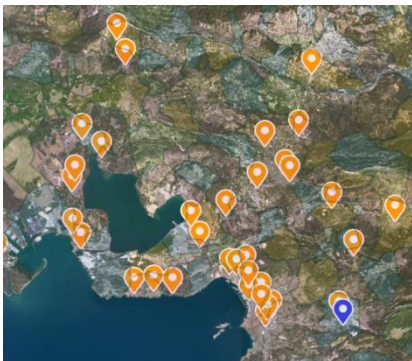
- Projet de halte ferroviaire



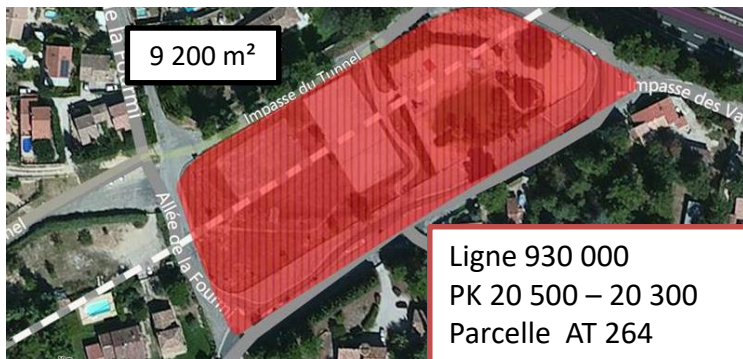
Zonage : 2AU

PLUi en cours d'élaboration sur ce secteur





# Aubagne - Quartier Vaux



- Occupation : aire de jeux
- Tunnel ferroviaire en tréfonds

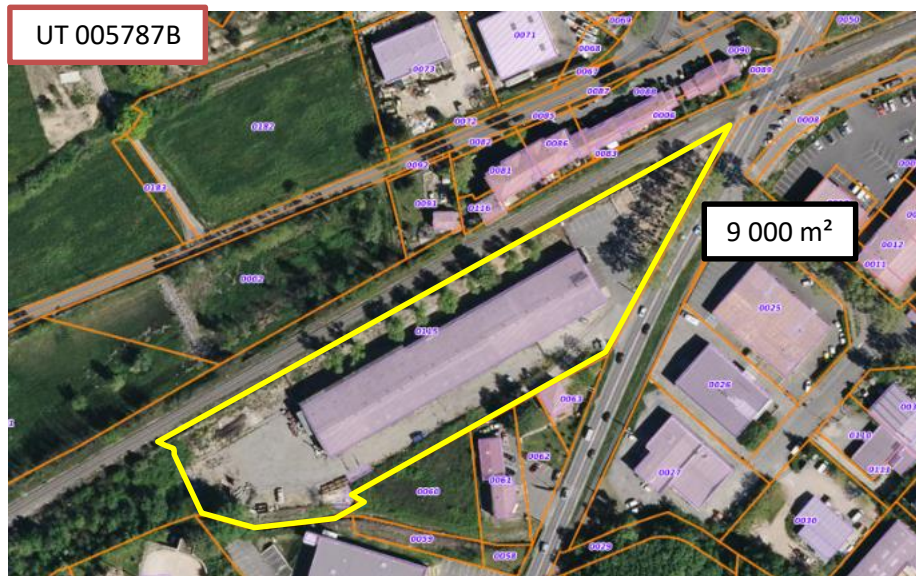
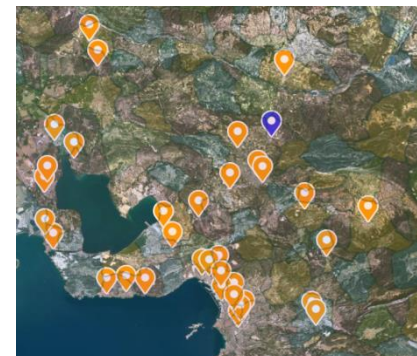


## Zonage favorable

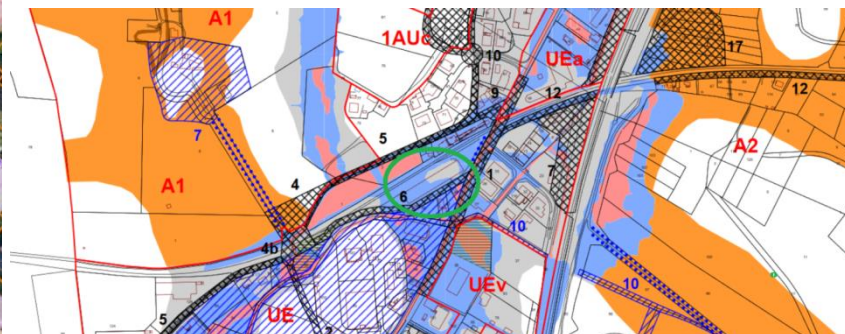
- UD4

PLUi en cours d'élaboration sur ce secteur

# VENELLES



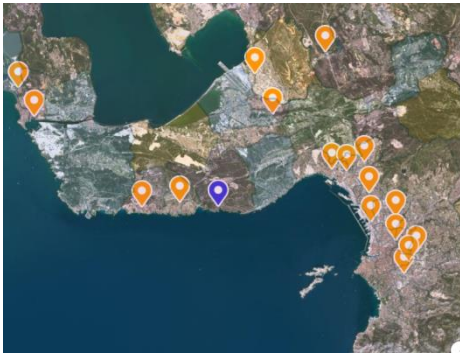
- Projet de halte ferroviaire



Zonage : UE / activités économiques

PLUi en cours d'élaboration sur ce secteur

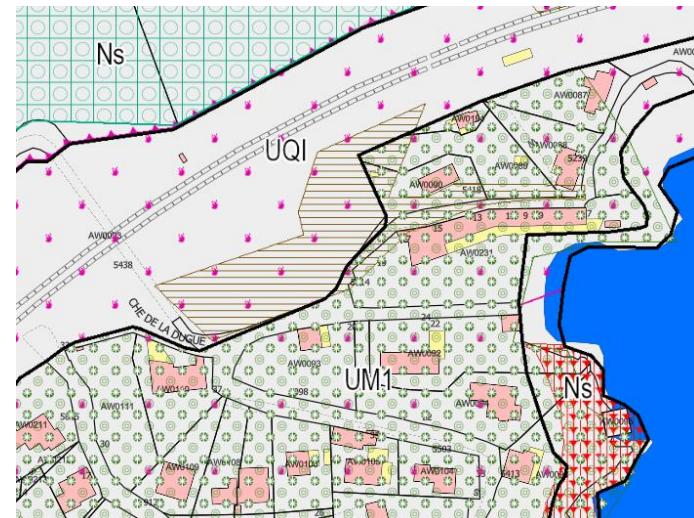




# Ensues-la-Redonne



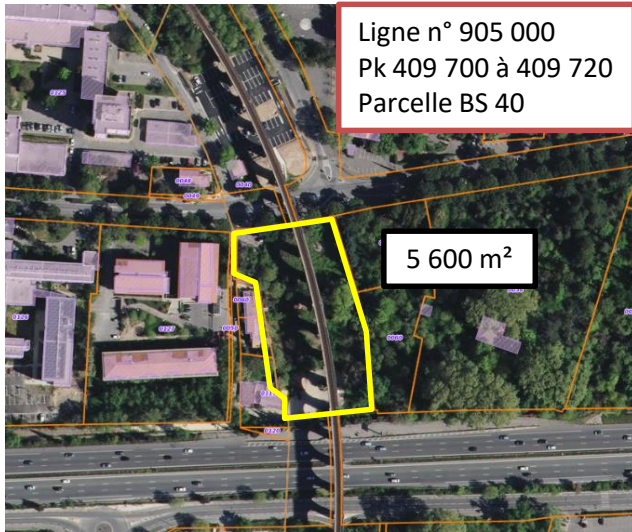
- Talus, proximité plateforme / vérifier faisabilité technique



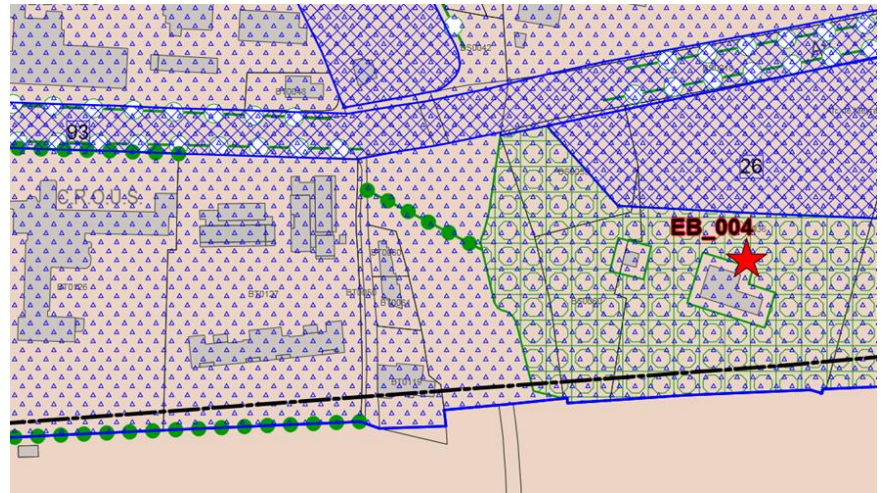
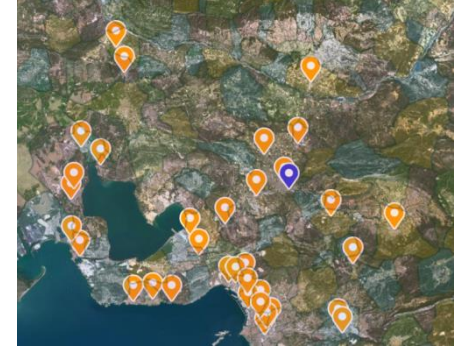
## Planche Ouest 34

- UQI : Infrastructure autoroutière, routière ou ferroviaire

# Aix-en-Provence / Coton Rouge



- Viaduc de l'Arc
- Vérifier contraintes spécifiques c/ OA

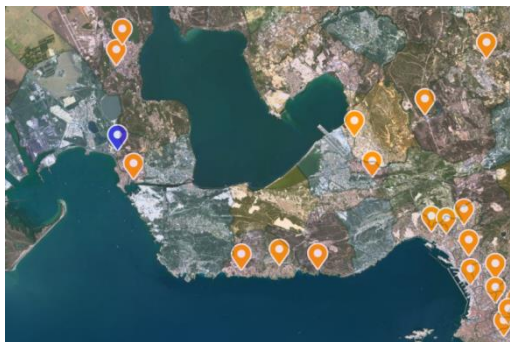


Zonage favorable

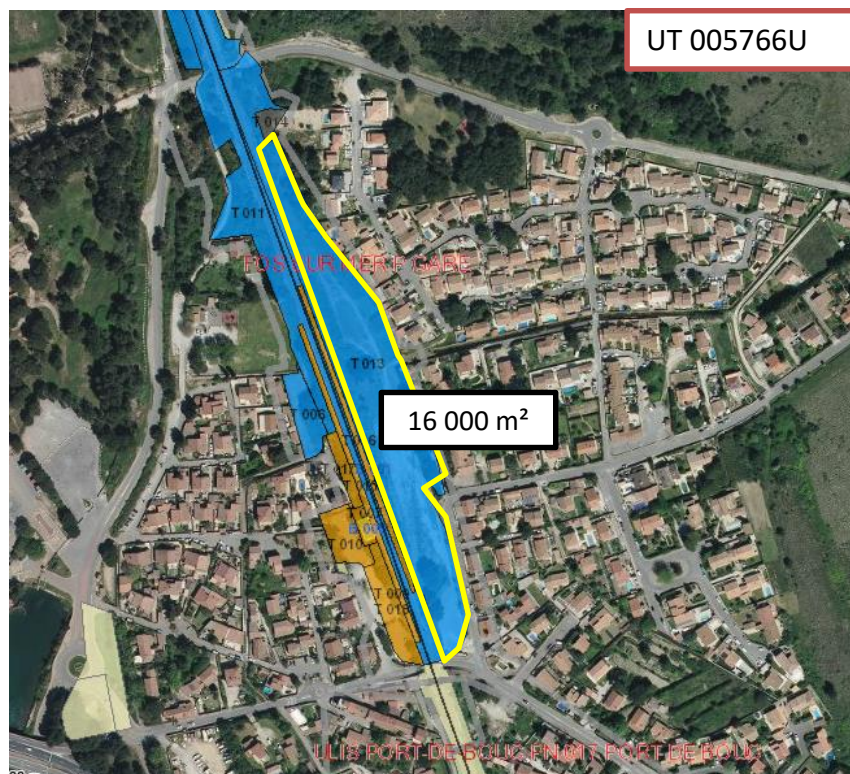
- UM

PLUi en cours d'élaboration sur ce secteur





# FOS SUR MER (Port-de-Bouc)



**FOS-SUR-MER (13039)**

Parcelle BR 0111

[Fiche détaillée à la parcelle](#)

**DOCUMENTS D'URBANISME**

Zone d'incertitude où se superposent :

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **FOS-SUR-MER**, dont la dernière procédure a été approuvée le **19/12/2019**.

☒ Zone classée **UDb**, Extension a densité réduite, en application du règlement.

☒ Ensemble des pièces écrites >

☒ Téléchargez l'archive complète

☒ Documents antérieurs

☒ Documents antérieurs

Num : 4.974505  
Lat : 43.429596

**PORT-DE-BOUC (13077)**

Parcelle AT 0219

[Fiche détaillée à la parcelle](#)

**DOCUMENTS D'URBANISME**

Zone d'incertitude où se superposent :

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **PORT-DE-BOUC**, dont la dernière procédure a été approuvée le **25/06/2013**.

☒ Zone classée **UD, UD** : Zone de quartiers d'habitat résidentiel, en application du règlement.

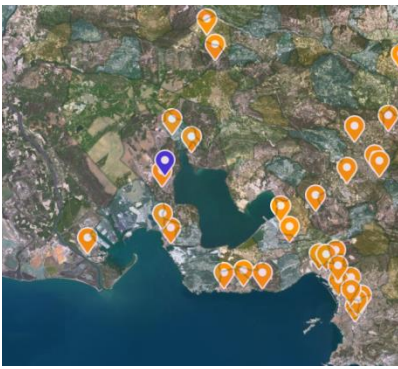
☒ Zone classée **Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques**, en application du règlement.

☒ Ensemble des pièces écrites >

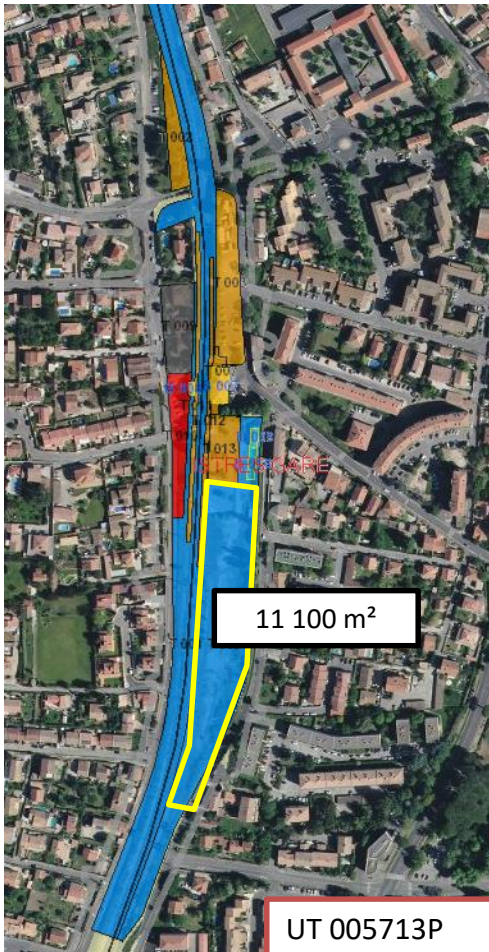
☒ Téléchargez l'archive complète

Num : 4.975063  
Lat : 43.428458





# ISTRES GARE



ISTRES (13047)
Parcelle BB 0059
Fiche détaillée à la parcelle

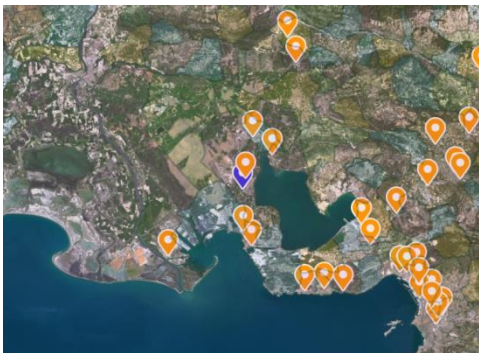
DOCUMENTS D'URBANISME

Zone d'incertitude où se superposent :

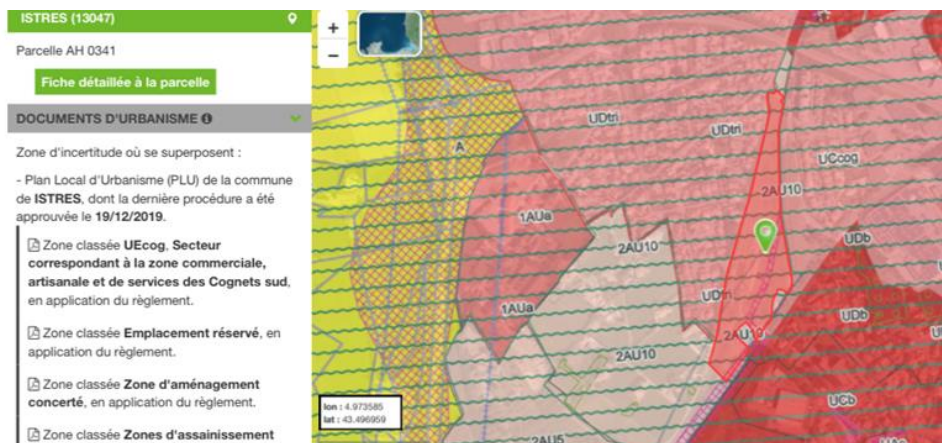
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de ISTRES, dont la dernière procédure a été approuvée le 19/12/2019.
- Zone classée UCc, Secteur aux formes urbaines plus variées, entre les Baumes et la voie ferrée, en application du règlement.
- Zone classée Zones d'assainissement collectif/non collectif eaux usées/eaux pluviales, schémas de réseaux eau et assainissement, système d'élimination des déchets, en application du règlement.

Ensemble des pièces écrites

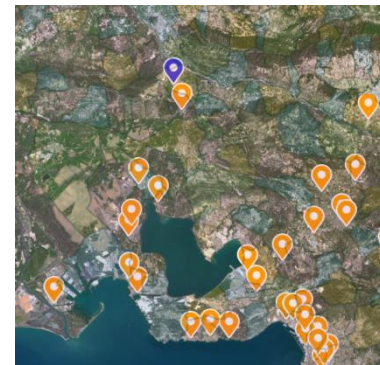




# ISTRES RASSUEN



# Sénas



**SENAS (13105)**

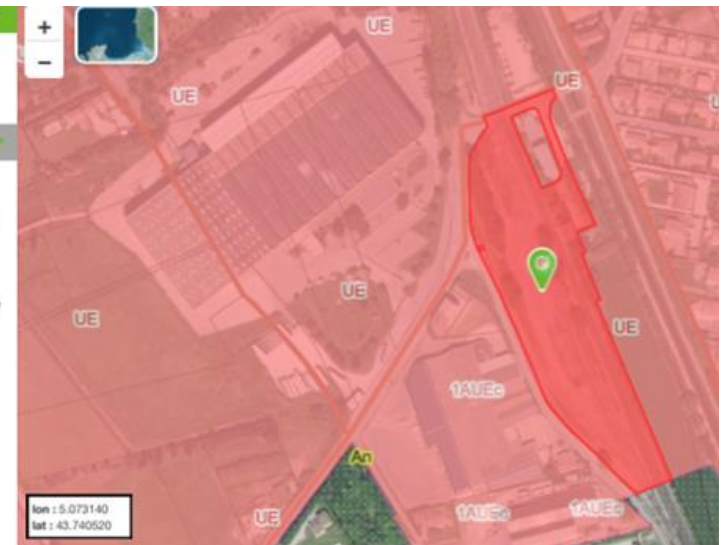
Parcelle CR 0048

[Fiche détaillée à la parcelle](#)

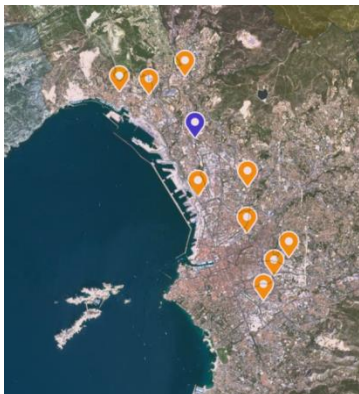
**DOCUMENTS D'URBANISME**

Zone d'incertitude où se superposent :

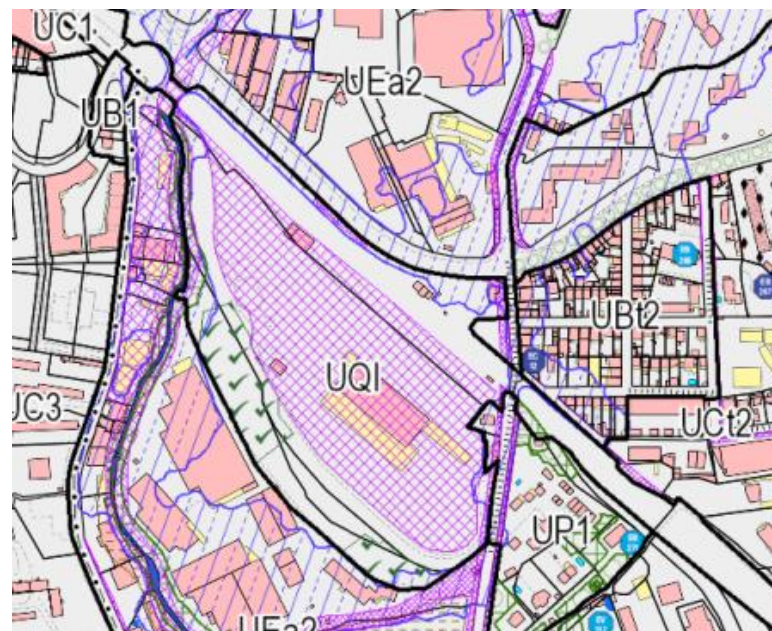
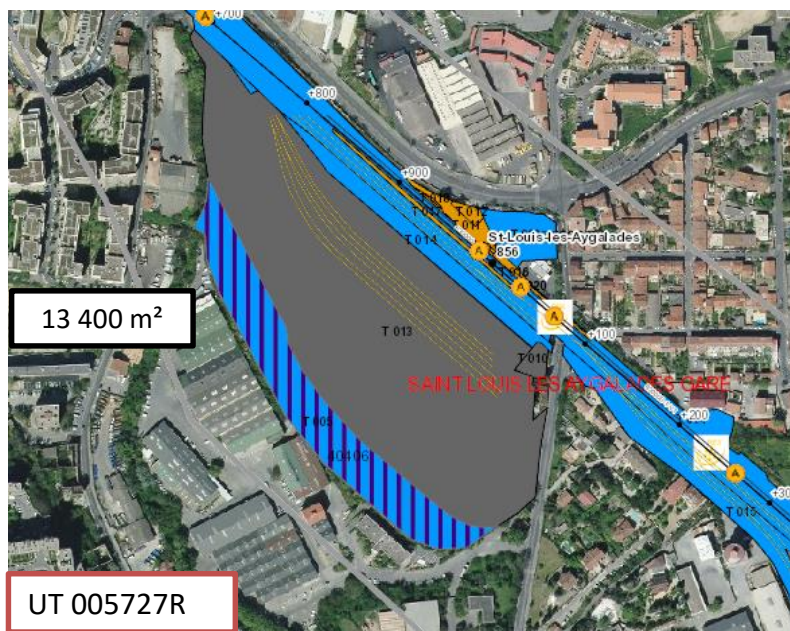
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **SENAS**, dont la dernière procédure a été approuvée le **22/03/2018**.
- Zone classée **UE**, La zone UE est destinée à accueillir à titre principal des activités économiques, en application du règlement.
- Zone classée **Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre**, en application du règlement.
- Zone classée **Périmètre de droit de préemption urbain**, en application du règlement.







# MARSEILLE Les Aygalades



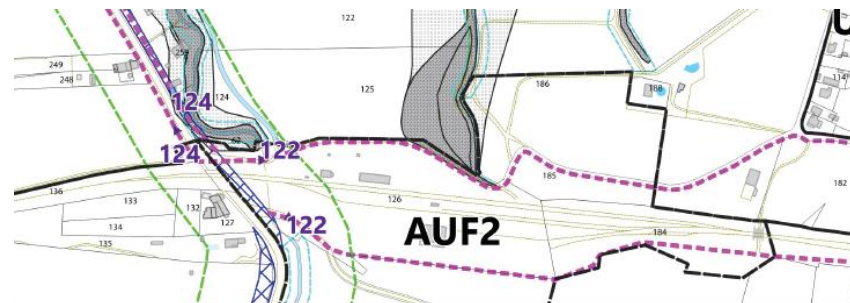
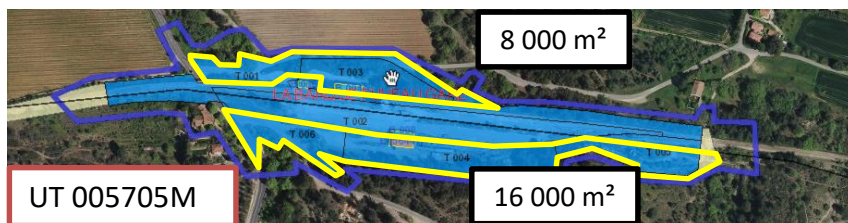
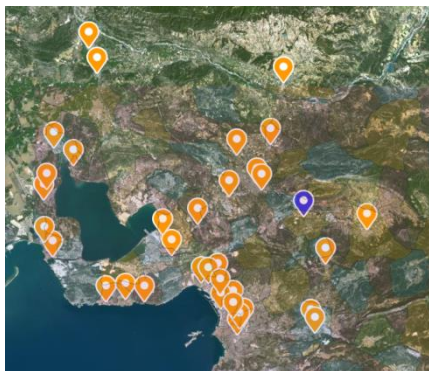
## Planche Centre 20

- UQ1 : Infrastructure autoroutière, routière ou ferroviaire
- ER D-001 / CENTRE TRANSFERT DECHETS NORD / bénéficiaire AMP





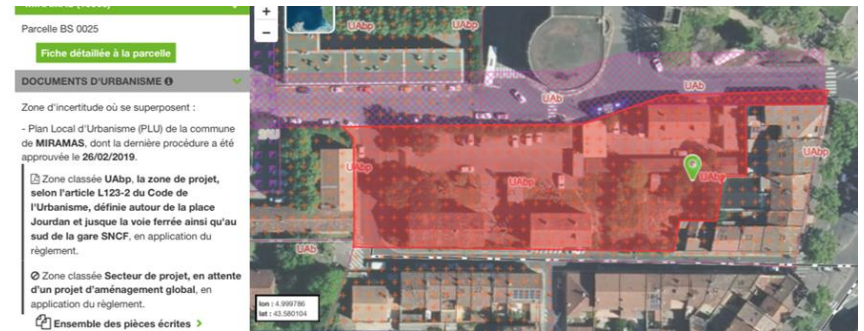
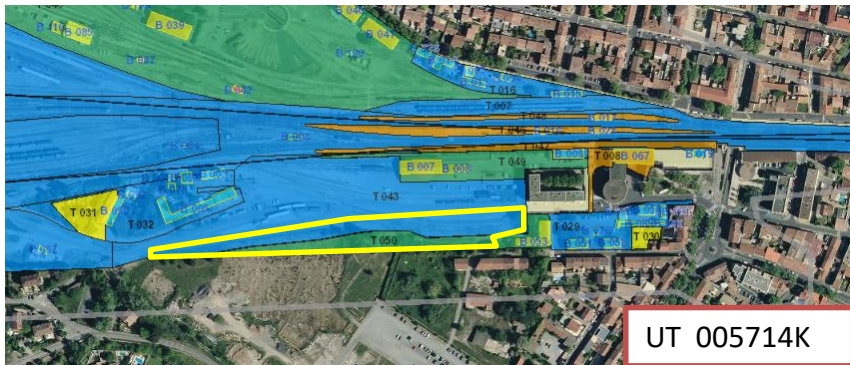
# FUVEAU



Courrier d'intention de la Mairie / Métropole AMP  
Il faut prendre en considération le statut des lignes 947 000  
« Carnoules-Gardanne » et 948 000 « Aubagne-La Barque »

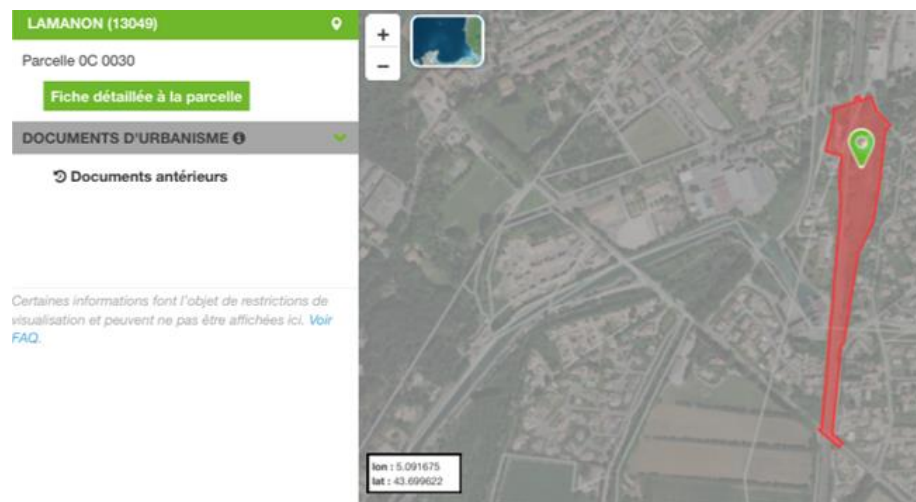
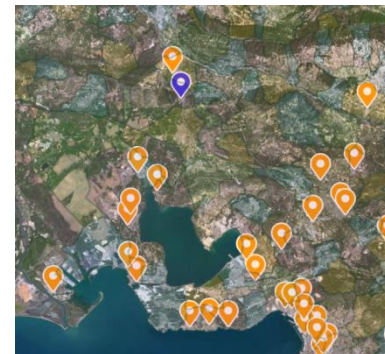
|     |                                                                              |
|-----|------------------------------------------------------------------------------|
| 122 | Création d'un cheminement doux vélo entre le village et l'ancienne gare (3m) |
| 124 | Création d'un cheminement doux vélo entre l'ancienne gare et la Barque (3m)  |

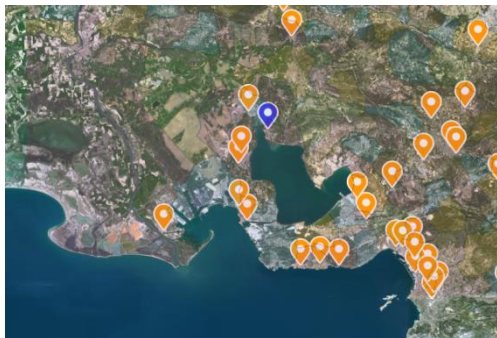
# MIRAMAS



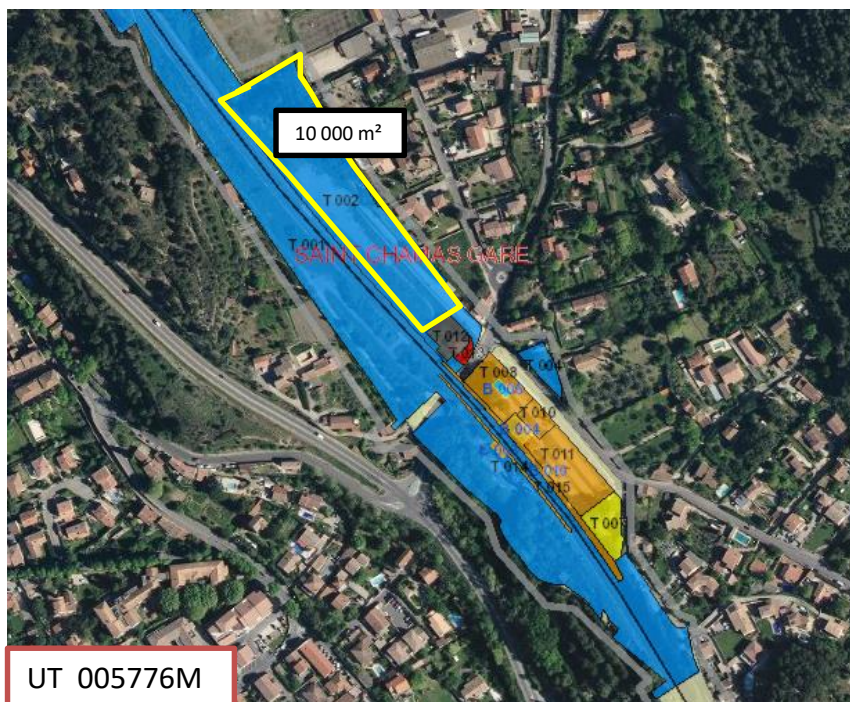


# LAMANON





# ST CHAMAS



**SAINT-CHAMAS (13092)**

Parcelle AK 0237

[Fiche détaillée à la parcelle](#)

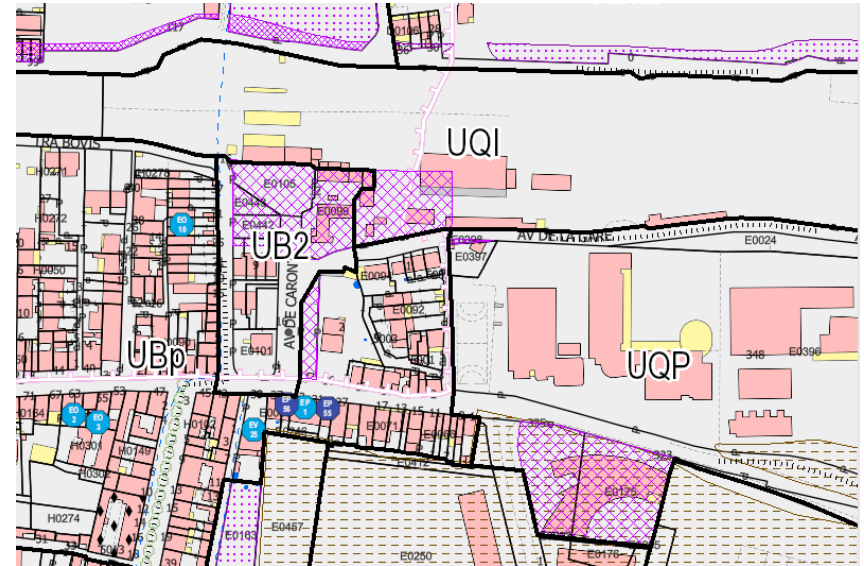
**DOCUMENTS D'URBANISME**

Zone d'incertitude où se superposent :

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **SAINT-CHAMAS**, dont la dernière procédure a été approuvée le 20/06/2013.
- Zone classée **UD, UD** : Zone concerne les secteurs a dominante d habitat individuel, en application du règlement.
- Zone classée **Périmètre de droit de préemption urbain**, en application du règlement.
- Zone classée **Zones d'assainissement collectif/non collectif eaux usées/eaux pluviales, schémas de réseaux eau et assainissement, système d'élimination des**



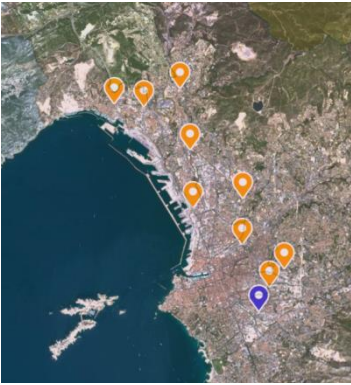




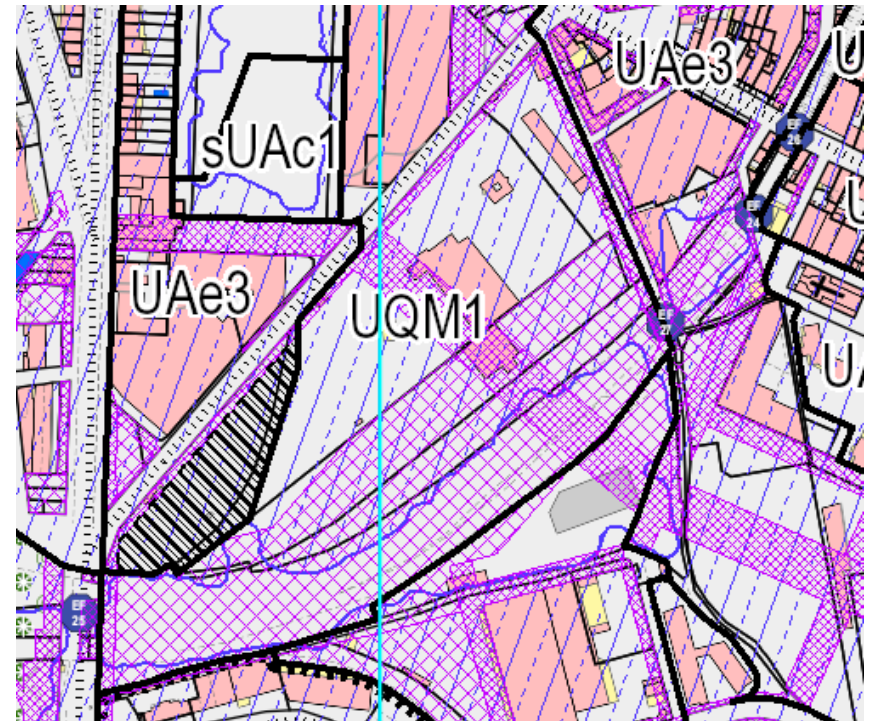
- UB2 : Centre-ville ou centre/noyaux villageois zone de type urbaine à vocation d'habitat
- UQI : Infrastructure autoroutière, routière ou ferroviaire
- ER : T-017 / POLES D'ECHANGES ET AMENAGEMENTS LIES TCSP (P+R) / bénéficiaire : AMP

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022

# MARSEILLE Prado (10°)



COT Déchetterie  
38 000 m<sup>2</sup>



## **Planches Centre 47 et Centre 48**

- UQM1 : Pôle de grands équipements métropolitains
- UAe3 : Centre-ville de Marseille en évolution /POLYGONE CONSTRUCTIBLE
- ER : M10-109-0 / CRÉATION DE VOIE / bénéficiaire : AMP
- ER : D-009 / CENTRE DE TRANSFERT DES DECHETS SUD / bénéficiaire : AMP

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022

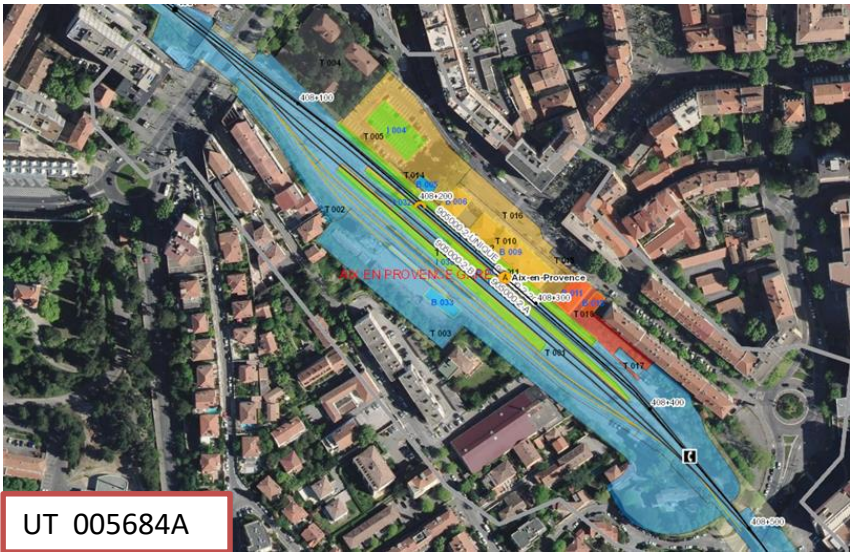


# ***FICHES***

## ***Métropole AMP***

# AIX EN PROVENCE Centre

## Liaison Gare / Gare routière



UT 005684A

Afin d'améliorer les correspondances entre le train et les lignes de bus urbaines et interurbaines, la liaison entre la gare SNCF centre d'Aix en Provence et la gare routière est un enjeu important.

Le renfort de l'offre ferroviaire sur l'Axe Aix-Marseille dès cet automne va entraîner une hausse de la fréquentation ferroviaire et donc un besoin accru d'interface avec le réseau bus et car.

Aussi, nous souhaitons travailler sur une amélioration de la liaison piétonne Gare / Gare routière portant sur le jalonnement, la visibilité et l'aménagement de cette liaison.



### Obs. SNCF Immobilier

Tracé impactant le périmètre gare et/ou les infrastructures ferroviaires  
(SNCF G&C / SNCF RESEAU)

Utilité ferroviaire présente sur ce secteur



# MARSEILLE LA POMME (11°)

## Habitat / Politique de la ville



Hors site  
Ligne 930.000

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain visant à désenclaver le quartier Air Bel un plan guide des aménagements a été défini.

Ce plan prévoit, en phase 1, un tracé de voirie de l'avenue Airbel similaire au tracé actuel, permettant sa requalification en toute indépendance foncière de la SNCF Réseau.

La SNCF pourrait céder ces emprises à la Métropole dans une logique de régularisation foncière. La Métropole pourra dans ce cas redresser le tracé de la voirie ou planter des arbres sur cet espace vert latéral.

### 2.PHASE 1 : SUITES À L'ATELIER FONCIER N°1



### PLAN GUIDE - Phase 1



### 2.PHASE 1 : SUITES À L'ATELIER FONCIER N°1

#### PLAN FONCIER ISSU DU PLAN GUIDE - MISES À JOURS SUITE À L'ATELIER FONCIER

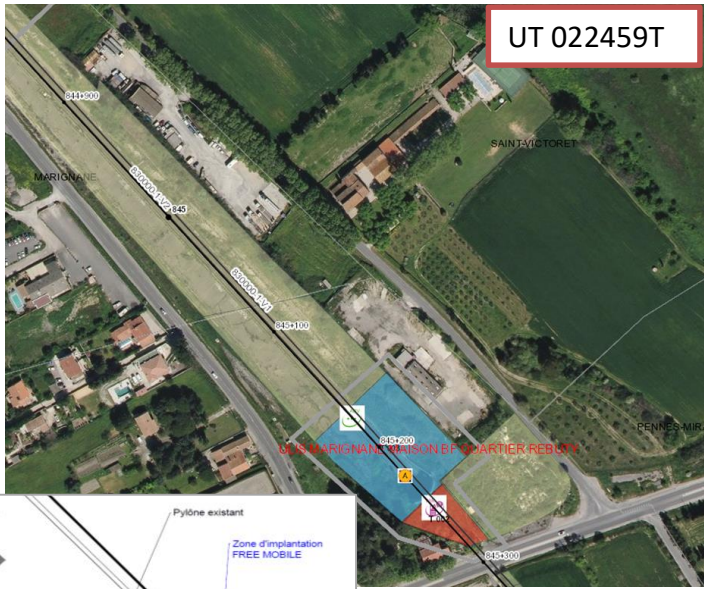


### Obs. SNCF Immobilier

Préciser les contours du projet notamment à proximité des OA afin de vérifier la faisabilité technique etc...  
Reçu du Comité de gestion le 17 mars 2022

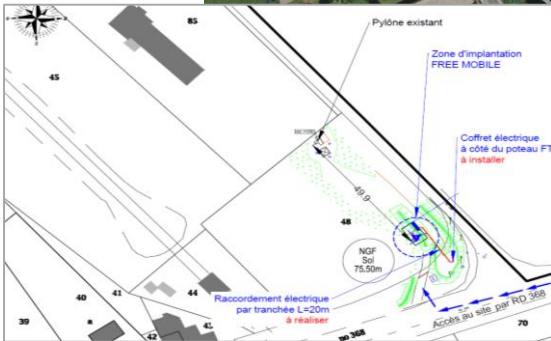
# GIGNAC LA NERTHE

## Vocation propriété urbaine



### Obs. SNCF Immobilier

- Proximité tête de tunnel, installations radio et télécoms
- Il faut solliciter préalablement à tout démarrage de travaux le service des affaires tiers SNCF Réseau pour vérifier la faisabilité technique et les prescriptions spécifiques à respecter ([mr.agence.projets.paca.relations.tiers@sncf.fr](mailto:mr.agence.projets.paca.relations.tiers@sncf.fr))
- Délimitation du DPF : vérifier les limites cadastrales par rapport au plan de ligne ([conservationdupatrimoine.grandsud@sncf.fr](mailto:conservationdupatrimoine.grandsud@sncf.fr))



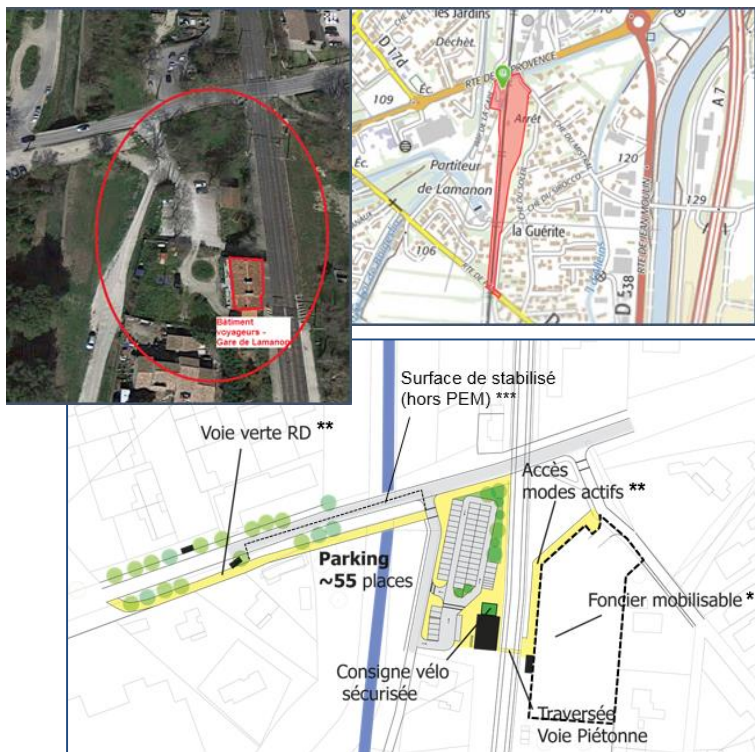
Recherche terrain pour annexe au centre de tri.

## Parcelle BK 48



# LAMANON

## Vocation : Transports / Report Modal



### Obs. SNCF Immobilier

Le projet semble essentiellement voire exclusivement sur périmètre SNCF G&C  
Sauf erreur, il n'existe pas à ce jour d'OA permettant un accès au périmètre SNCF Réseau.  
Interface avec secteur Gare et installations ferroviaires (prendre attache avec SNCF G&C et SNCF RESEAU)

Aménagement du parvis ouest de la gare pour créer un parking relais à destination des usagers du TER pour leur assurer un espace de stationnement réservé à cet usage (mise en place de barrières automatisées).

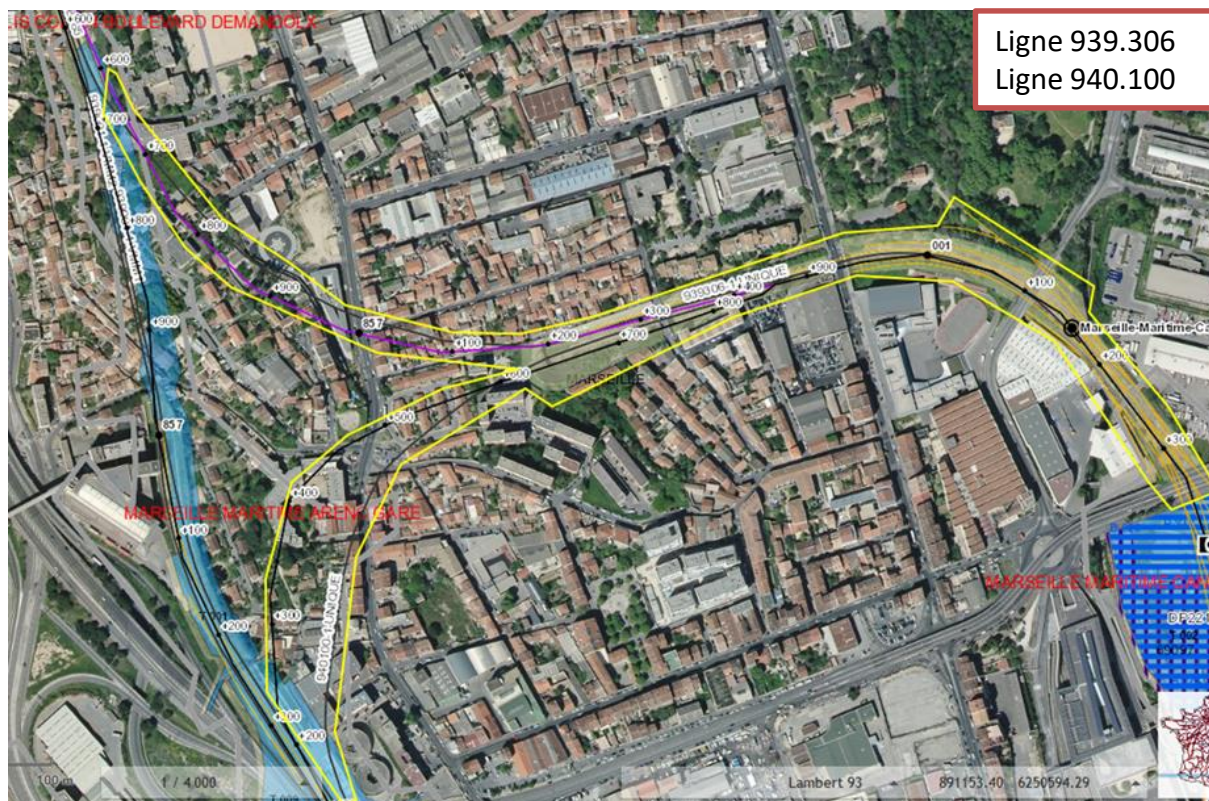
Espace traité comme un PEM. L'ensemble des modes doivent pouvoir y converger : modes actifs (marche, cycles) et transports en commun routiers (lignes de bus) dans des conditions de sécurité de cheminement.

Des services sont également prévus pour assurer le confort des usagers et l'attractivité du site : espace de stationnement paysagé, local sécurisé de stationnement pour les vélos, espaces d'attente abrité.

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022

# MARSEILLE Canet Reliquats

## Régularisations



### Obs SNCF Immobilier :

Périmètre SNCF Réseau qui deviendra inutile au ferroviaire dans le cadre du projet Euromed  
Délaissés en tréfonds et en surface pouvant accueillir de nouvelles fonctionnalités de la compétence de la collectivité.  
Régularisation, transfert à réaliser.

Ce sujet est traité par ailleurs dans le cadre du protocole opérationnel spécifique sur le dossier de Marseille Canet, plus exactement via un groupe de travail spécifique de la « Charte Ville – Port ».

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022



# MARTIGUES CROIX SAINTE

*Vocation : Transports*



## **Obs SNCF Immobilier :**

Périmètres SNCF Réseau et SNCF G&C

Préciser l'état d'avancement du projet (formalités, actes ... ? )

# **MIRAMAS**

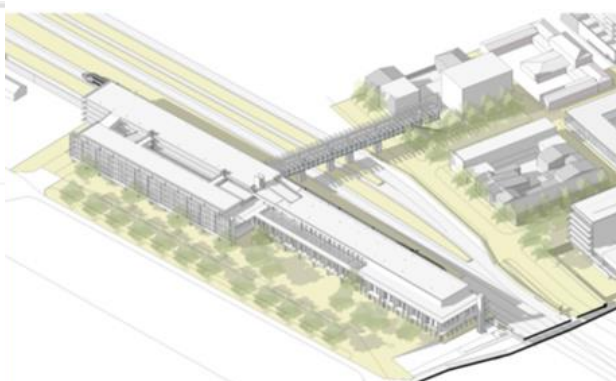
## *Opération OASIS et PEM*

## Enjeux du PEM de Miramas : structurer la porte ouest de la Métropole

**Le Plan de Déplacements urbains (PDU) de la Métropole Aix Marseille Provence pour 2020-2030 identifie la gare de Miramas comme une porte d'entrée stratégique sur le territoire régional et métropolitain:**

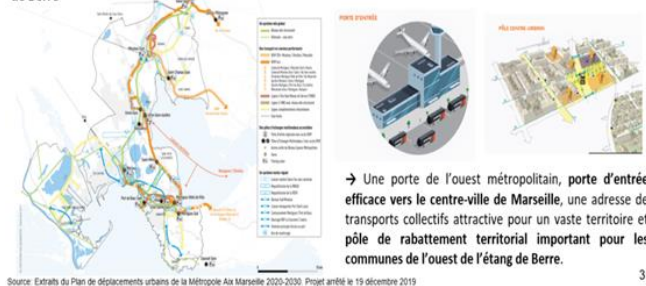
- un pôle d'échange multimodal d'envergure régionale
- un point nodal du Réseau Express Métropolitain (TER et CAR+ de niveau cadencé)

mais aussi à l'échelle du bassin de mobilité Ouest Etang de Berre



**Obs. SNCF Immobilier**

Les impacts sur fonciers SNCF  
RESEAU, SA SNCF et FRET SNCF  
sont traités par SNCF Immobilier  
Un courrier a été transmis à la  
Métropole AMP  
Le périmètre Gare (PEM, passerelle  
...) est sur foncier SNCF G&C



Dans le centre de la Ville de Miramas se développent deux projet importants. Le projet de développement quartier OASIS et Le PEM de Miramas. Pour ce faire des parcelles de foncier SNCF doivent été acquises. Des contacts entre la direction du foncier de la métropole et la direction du foncier SNCF sont déjà largement engagés .

L'ensemble de l'opération se décompose en plusieurs projets :

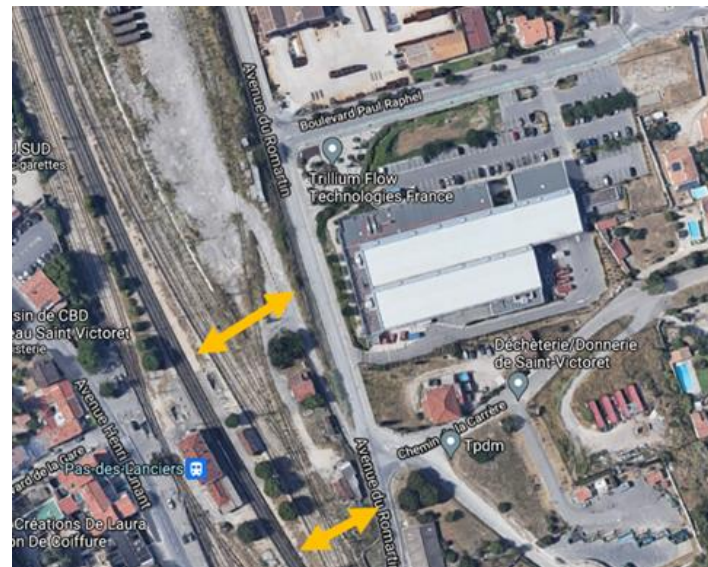
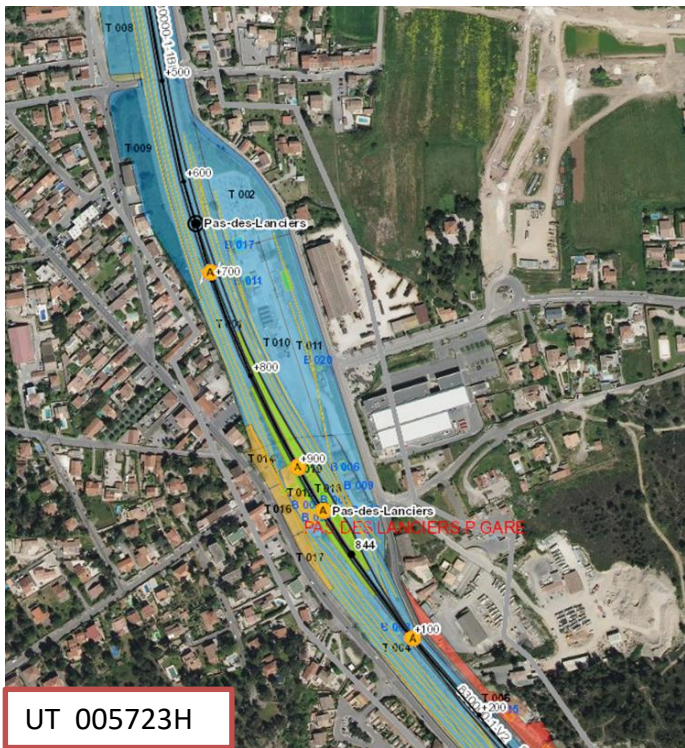
- L'aménagement du quartier « oasis »
  - L'aménagement d'un quartier de ville au nord de la gare
  - L'aménagement du PEM comprenant :
    - O La mise en accessibilité des quais ferroviaires qui se décline en deux opérations : La mise à niveau des quais et le franchissement des voies
    - O L'évolution du P+R avec augmentation de l'offre de stationnement
    - O Le réaménagement de la gare routière
    - O Le développement des services
- Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 202

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mars 2022



# SAINT VICTORET

*Création d'un accès piéton à la gare  
Pas des Lanciers par l'Est (coté Rollandins)*



La commune de ST Victoret s'est fortement développée dans le secteur des Rollandins et des Empallières, quartiers situés à l'est du faisceau ferroviaire. La Gare de Pas des Lanciers est aujourd'hui orientée uniquement à l'ouest avec un parvis très contraint et des franchissements des voies particulièrement étroits (pont boulevard de la Lombarde).

Afin de faciliter les accès aux habitants et aux actifs du secteur, nous souhaitons étudier la possibilité de créer un accès piétons à l'est de la gare. Le traitement des franchissement piétons des voies (passerelle, passage souterrain, etc...) devant être approfondi pour trouver la meilleure solution possible pour ce site.

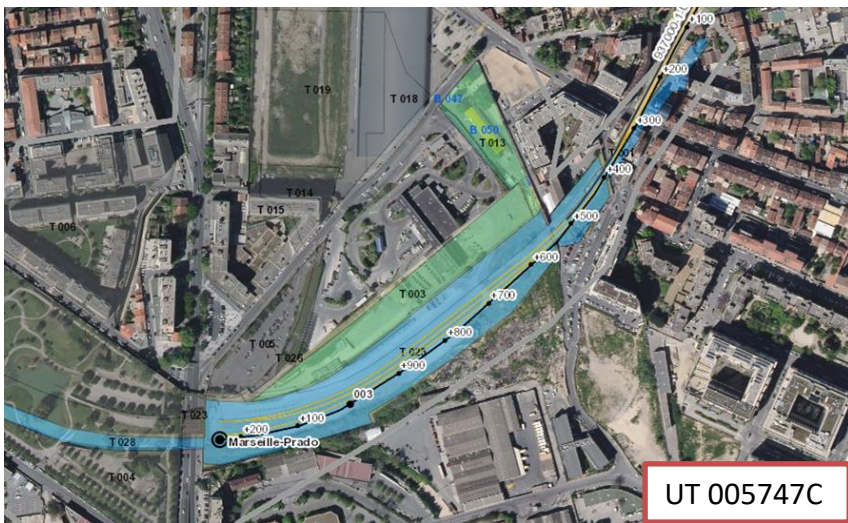
**Obs. SNCF Immobilier**

Sujet impactant le périmètre gare et les infrastructures (prendre  
attache avec SNCF G&C et SNCF RESEAU)  
Préciser la demande pour l'orienter auprès des bons interlocuteurs  
(passerelle ville-ville, ferroviaire, mixe ?)



# MARSEILLE Prado

## *Prolongement du parc du 26<sup>ème</sup> centenaire Secteur Capelette*



N° de parcelle : 131210855 P0125

Enjeux sur ce secteur en terme de projet urbain : accompagner le développement du secteur par l'aménagement d'espaces publics d'agrément notamment :

Prolonger le « Parc du 26<sup>e</sup> centenaire » dans la Capelette jusqu'à l'Huveaune : créer un axe vert pour les usagers.

Retravailler la configuration du centre de transfert des déchets pour permettre la réutilisation d'une partie du foncier appartenant à la SNCF (en vert ci-dessus) pour l'aménagement d'un parc et de continuité douce.



**Obs. SNCF Immobilier**

Ligne ouverte à la circulation (RFN) / interface avec installations ferroviaires (SNCF RESEAU)

Site identifié comme stratégique (valorisation du foncier)  
Préciser les attentes, les besoins, le projet etc...



# ST CHAMAS

## Vocation : Transports / Report Modal



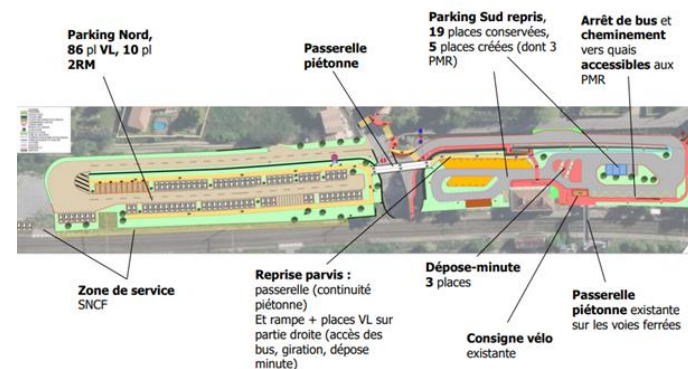
Aménagement de la parcelle nord de la gare (après la RD16b) pour créer un parking relais complémentaire à destination essentiellement des usagers du TER et leur assurer un espace de stationnement suffisant pour cet usage.

Espace relié par une passerelle (enjambement à niveau de la départementale précitée) à l'aménagement existant sur le parvis direct de la gare.

Compléments de services pour assurer le confort, la sécurité et la connexion simplifiée de l'ensemble des modes : modes actifs (marche, cycles) et transports en commun routiers (lignes de bus en accès direct au parvis).

Amélioration de l'attractivité du site : espace de stationnement paysagé, local sécurisé de stationnement pour les vélos, espaces d'attente abrités.

En attente de solutions d'aménagement du versant sud des voies pour offrir également un accès direct depuis le centre-ville et la RD10 : solutions qui touchent au talus de confortement des voies ferroviaires et sont donc du ressort de la SNCF pour en assurer la stabilité.



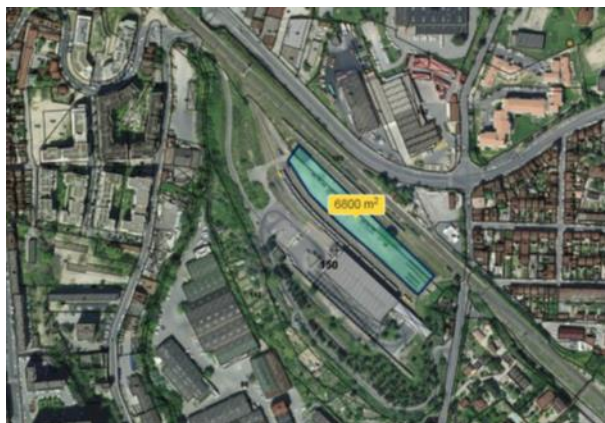
### Obs. SNCF Immobilier

Projet Gare avec interface installations ferroviaires  
Une partie du foncier est propriété SNCF G&C

# MARSEILLE ST Louis

# Les Aygalades

## Vocation (éco/ environnement)



Dans le cadre de son projet de création de service public de fret ferroviaire, la métropole a besoin d'aménager des plateformes logistiques embranchées sur la commune de Marseille pour assurer des services entre Miramas et Marseille.

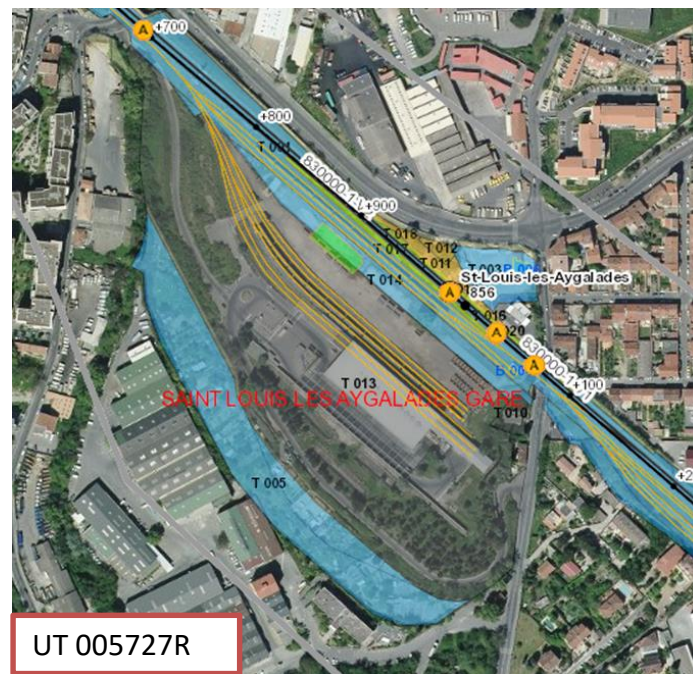
Le centre de transfert nord est identifié comme site stratégique.

**Localisation :** Accès via D4

**Propriété : Métropole, SNCF Réseau**

**Travaux** : travaux de chaussée lourde et de voies ferrées à l'intérieur de l'emprise foncière

**Montant estimatif : 3 M€**



**Obs. SNCF Immobilier**

Le foncier identifié en vert ci-dessus apparaît en gris donc comme « tiers » dans nos outils. (cf ci-dessus)

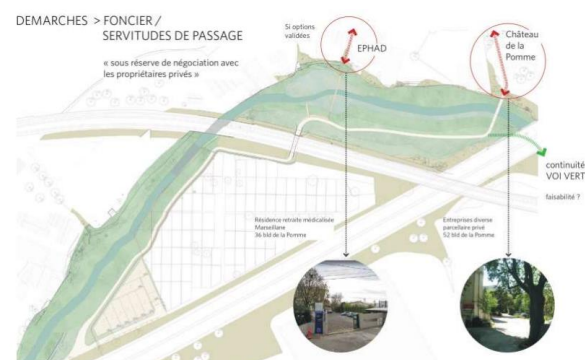
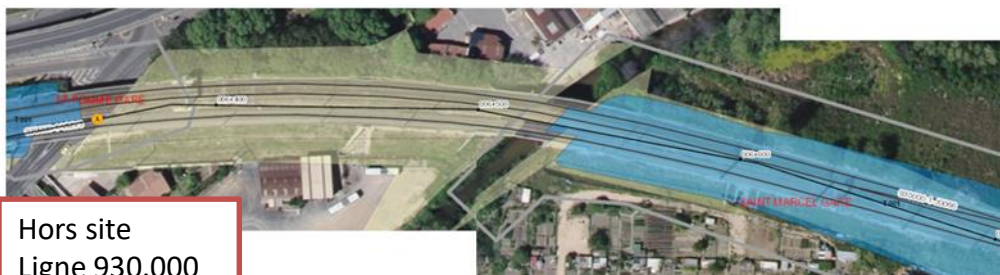
Il semble toutefois, y avoir des voies de services et/ou ITE  
(raccordement au RFN ? À vérifier avec SNCF RESEAU)



# MARSEILLE 11°

## Quartiers La Pomme et St Marcel

### *Vocation environnement et prévention inondation*



Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Métropole a identifié comme prioritaire l'aménagement des berges de l'Huveaune sur le secteur Heckel du fait des enjeux liés aux milieux aquatiques, au risque inondation, à la valorisation des berges pour les habitants et à la volonté exprimée des élus de secteur.

Le projet consiste à restaurer les deux rives sur l'ensemble de la zone par décalage de l'Huveaune en rive gauche.

Un certain nombre de parcelles sont concernées par ce projet et notamment les parcelles 867 A 005, 866 H 0021, 866 I 0154 et 867 A 0116 propriété de SNCF Réseau.

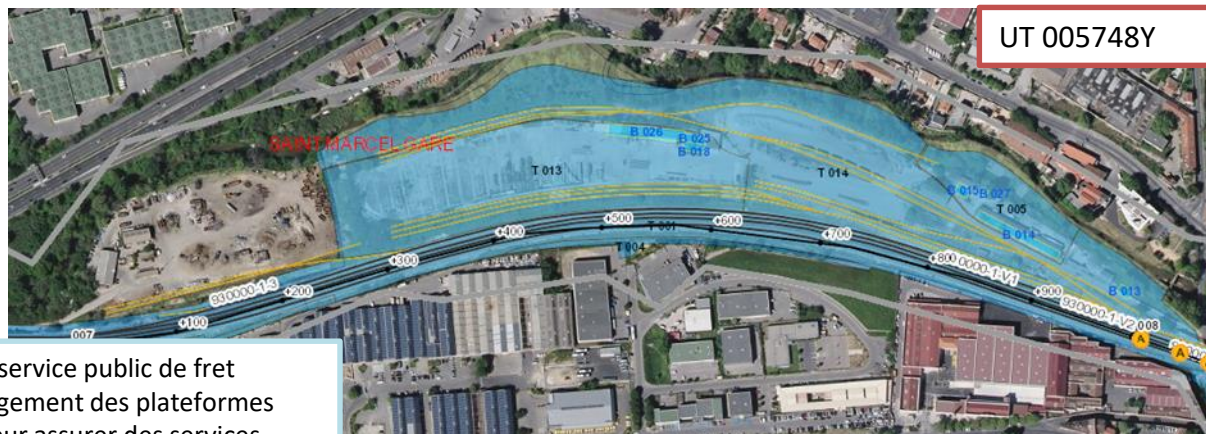
#### **Obs. SNCF Immobilier**

Accès technique – Interfaces avec installations ferroviaires

Projet ferroviaire LNPCA sur ce secteur – Unité ferroviaire 17 mars 2022

# MARSEILLE St Marcel

## Vocation (éco/ environnement)



Dans le cadre de son projet de création de service public de fret ferroviaire, la métropole a besoin d'aménagement des plateformes logistiques sur la commune de Marseille pour assurer des services entre Miramas et Marseille.

Le secteur Saint Marcel est identifié comme site stratégique pour couvrir les besoins Est de la commune.

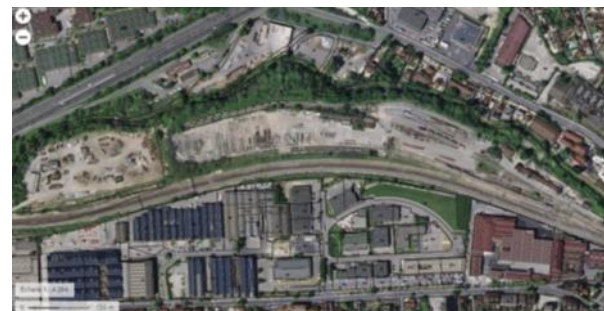
**Localisation :** Secteur Saint Marcel. Un ensemble de site sont aujourd'hui exploités pour du recyclage des déchets et une base travaux de SNCF Réseau. Ce site apparaît fortement stratégique au vu du faible nombre d'embranchements possibles sur l'axe Marseille-Aubagne.

La dimension de l'emprise permettrait probablement d'organiser une activité de maintenance du réseau et une plateforme de transbordement.

**Propriété :** SNCF réseau / SCI de la Valbarelle

**Travaux :** Terminal Marseille Saint Marcel (Hypothèse de l'ITE existant, Surfaçage d'un terminal en chaussée lourde, Investissements complémentaires divers (éclairage, clôture, accueil, gare) – le foncier n'est pas compris) t

**Montant estimatif :** 6 M€



### Obs. SNCF Immobilier

Une partie du périmètre est foncier tiers.

Pour le reste, cela est foncier SNCF RESEAU (en bleu).

L'utilité ferroviaire est présente Réseau travaux, projet ferroviaire 2022 LNPCA...